

# État des recommandations d'audit du *Rapport annuel 2019*



Bureau du  
vérificateur général  
de l'Ontario

**RAPPORT ANNUEL 2024**

# Table des matières

<b>1.0 Aperçu de l'état</b>	1
<b>2.0 Aperçu</b>	3
2.1 Processus de suivi	3
2.2 Mode d'évaluation de la mise en œuvre	4
2.3 Les organismes doivent autoévaluer plus adéquatement l'état d'avancement des mesures recommandées	5
<b>3.0 Constatations détaillées</b>	7
3.1 Des mesures recommandées dans nos rapports d'audit du rendement de 2019, 46 % ont été pleinement mises en œuvre	7
3.2 Le taux de mise en œuvre complète de chaque rapport annuel au moment du suivi de cinq ans a diminué au fil du temps	8
3.3 Plus de la moitié des mesures recommandées dans notre <i>Rapport annuel 2019</i> demeurent en suspens	9
3.4 Répercussions positives des recommandations mises en œuvre sur les Ontariens	10
3.5 Répercussions des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre	11
3.6 La mise en œuvre des recommandations à court terme prend plus de temps que prévu	11
3.7 Certains organismes tardent à mettre en œuvre les mesures que nous avons recommandées	12
3.8 La lenteur de la mise en œuvre est principalement attribuable aux complexités liées à l'élaboration ou à la modification des lois, des règlements, des politiques, des lignes directrices, des projets de TI ou des projets d'immobilisations	15
3.9 Faibles taux de mise en œuvre des mesures recommandées concernant les rapports publics, les contrôles internes, l'efficacité et l'accès aux soins ou aux services	16

<b>4.0 État des mesures recommandées dans le</b>	
<b><i>Rapport annuel 2019</i></b>	<b>17</b>
4.1 Sécurité des patients et administration des médicaments dans les hôpitaux de soins aigus	17
4.2 Programmes de traitement des dépendances	19
4.3 Prise en charge de la maladie rénale chronique	20
4.4 Sécurité des véhicules utilitaires et application de la loi	22
4.5 Alimentation et nutrition dans les foyers de soins de longue durée	23
4.6 Programmes d'inspection de la salubrité des aliments	25
4.7 Santé et sécurité en milieu de travail	26
4.8 Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario	28
4.9 Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	29
4.10 Office ontarien de financement	31
4.11 Surveillance des subventions discrétionnaires de durée limitée	32
4.12 Soutien provincial pour appuyer l'industrie des courses de chevaux	34
4.13 Systèmes technologiques (TI) et cybersécurité à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario	35
4.14 Chapitre 1 : Établissements correctionnels pour adultes	36
4.15 Chapitre 2 : Opérations judiciaires	40
4.16 Chapitre 3 : Système de justice pénale	41
4.17 Chapitre 4 : Services de la Cour de la famille	43
4.18 Changement climatique : plan de l'Ontario pour réduire les gaz à effet de serre	44
Glossaire	47

# 1.0 Aperçu de l'état

Tous les rapports d'audit du rendement du Bureau du vérificateur général de l'Ontario comprennent des recommandations de mesures précises (« mesures recommandées ») qui visent à promouvoir l'amélioration de la responsabilisation, de la transparence, de l'efficacité, de la rentabilité et de la prestation des services à la population ontarienne.

Après avoir déposé nos rapports d'audit du rendement, nous effectuons des suivis pour évaluer les progrès réalisés par les entités auditées, notamment les ministères, les organismes parapublics et gouvernementaux (collectivement appelés les « organismes ») dans la mise en œuvre des mesures recommandées. (Voir la **section 2** pour en savoir plus sur notre processus de suivi.)

Le présent rapport de suivi quinquennal expose en détail l'état de toutes les mesures recommandées dans notre *Rapport annuel 2019*. Pour le *Rapport annuel 2019*, notre Bureau a audité un total de 38 organismes, dont 17 ministères, 14 hôpitaux et 7 organismes gouvernementaux. Nous avons publié 18 rapports d'audit du rendement contenant un total de 573 mesures recommandées.

## Rapport annuel 2019



**18**  
rapports



**17**  
ministères



**14**  
hôpitaux



**7**  
organismes  
gouvernementaux

À la suite de ce suivi quinquennal, nous avons constaté ce qui suit :



**308**  
mesures  
recommandées  
demeurent en suspens

**26 %** des mesures recommandées ont été pleinement mises en œuvre au moment du suivi après deux ans;

**46 %** des mesures recommandées ont été pleinement mises en œuvre au moment du suivi après cinq ans;

**20 %** Augmentation du taux de mise en œuvre entre le suivi après deux ans et le suivi après cinq ans.



**18** des **91**  
mesures recommandées  
que les organismes ont  
autoévaluées comme  
« pleinement mises en œuvre »  
ont été acceptées par le BVGO;

**20 %** des mesures acceptées comme étant « pleinement mises en œuvre »;

**80 %** des mesures non acceptées comme étant « pleinement mises en œuvre ».

Principales raisons de la lenteur de la mise en œuvre



Complexité de l'élaboration ou de la modification de lois, de règlements, de politiques, de lignes directrices, de projets de TI ou de projets d'immobilisations



En attente d'une action d'une autre partie



Événements imprévus comme la pandémie de COVID-19 ou un changement d'orientation de la direction

Catégories de mesures recommandées affichant les taux de mise en œuvre les plus faibles



Rapports publics



Contrôles internes



Efficiencia



Accès aux soins ou aux services

## 2.0 Aperçu

### 2.1 Processus de suivi

Deux ans après le dépôt de nos rapports d'audit du rendement, nous effectuons un suivi de deux ans pour évaluer l'état des mesures recommandées que les organismes ont consenti à mettre en œuvre une fois l'audit initial terminé. (L'état des mesures recommandées dans nos audits du rendement de 2022 se trouve dans leurs rapports de suivi respectifs dans notre *Rapport annuel 2024*.)

Avant 2024, une fois le suivi de deux ans terminé, nous avons continué de faire le suivi de l'état des mesures que nous avons recommandées pendant cinq années consécutives. En 2024, nous avons révisé notre processus afin qu'une fois le suivi de deux ans terminé, un seul autre suivi soit effectué au cours de la cinquième année suivant le dépôt du rapport (le « suivi quinquennal »). Nous avons apporté ce changement afin de donner aux organismes le temps nécessaire pour mettre en œuvre nos recommandations.

Cette année, nous avons effectué un suivi après cinq ans des rapports d'audit du rendement déposés dans notre *Rapport annuel 2019*. La **section 3** présente l'état des mesures recommandées en 2019 qui étaient en suspens le 31 mars 2024. À l'avenir, nous ne ferons plus de suivi des mesures recommandées en 2019 toujours en suspens. Nous allons plutôt évaluer les risques résiduels qui s'y rattachent dans le cadre de l'approche fondée sur le risque qui nous sert à sélectionner nos audits futurs.

En juin 2024, le gouvernement, dans quelques cas, a renommé des ministères ou divisé des ministères existants créant ainsi des nouveaux ministères. Puisque nos travaux ont évalué la mise en œuvre des mesures recommandées au 31 mars 2024, nous rendons compte ici des ministères qui existaient à cette date-là.

---

En 2024, nous avons révisé notre processus afin qu'une fois le suivi de deux ans terminé, un seul autre suivi soit effectué au cours de la cinquième année suivant le dépôt du rapport (le « suivi quinquennal »).



Le tableau suivant fournit un calendrier de nos travaux initiaux d'audit du rendement et de suivi des mesures recommandées dans notre *Rapport annuel 2019* :

### Calendrier du rapport initial d'audit du rendement aux travaux de suivi de cinq ans

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Période	Travaux d'audit et de suivi
<b>2019</b>	Réalisation des audits du rendement des organismes et rapports d'audit déposés à l'Assemblée législative.
<b>2021</b>	Réalisation du suivi de deux ans des rapports d'audit du rendement de 2019 et rapports de suivi déposés à l'Assemblée législative.
<b>2024</b>	Réalisation du suivi quinquennal des rapports d'audit du rendement de 2019.
De janvier à la mi-février	Envoi de lettres de lancement et de mesures recommandées en suspens aux organismes.
De la mi-février au 31 mars	Obtention de l'état de mise en œuvre et des documents à l'appui des organismes au plus tard le 31 mars.
Avr. à oct.	Examen des documents à l'appui et finalisation de l'état de mise en œuvre.
Oct. à déc.	Rédaction de ce rapport déposé à l'Assemblée législative.

## 2.2 Mode d'évaluation de la mise en œuvre

Notre Bureau a recommandé un total de 573 mesures dans notre *Rapport annuel 2019*. Compte tenu de l'examen que nous avons effectué, sept des mesures recommandées ne s'appliquaient plus, ce dont nous avons convenu avec les organismes. Cette situation est principalement attribuable à des changements apportés aux lois ou aux politiques qui ont fait en sorte que les organismes n'ont plus à mettre en œuvre ces mesures. Au total, il restait donc 566 mesures recommandées qui s'appliquaient encore pour un suivi.

Nous avons demandé aux organismes d'autoévaluer leurs progrès, au 31 mars 2024, dans la mise en œuvre des mesures en suspens, puis de fournir les pièces justificatives de leurs autoévaluations. Les organisations désignent, parmi les cinq états d'avancement suivants, celui qui correspond le mieux à leur situation à cet égard :



Notre travail comprenait l'examen et la vérification des documents à l'appui des mesures recommandées déclarées « pleinement mises en œuvre » afin de déterminer si ces mesures recommandées avaient effectivement été pleinement mises en œuvre. Au besoin, nous avons également analysé des échantillons de mesures pour en déterminer l'état d'avancement.

De plus, nous avons passé en revue les renseignements et pièces justificatives des mesures recommandées qui « ne s'appliquent plus » ou qui « ne seront pas mises en œuvre », afin de déterminer le caractère raisonnable de l'explication de l'organisme de ces états d'avancement.

Nous avons mené nos travaux du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre 2024 et obtenu des organismes une déclaration écrite selon laquelle ils nous avaient fourni, au 28 octobre 2024, une mise à jour complète de l'état des mesures que nous avons recommandées dans nos rapports d'audit de 2019.

Les travaux de suivi ne constituent pas un audit et, par conséquent, nous ne pouvons affirmer avec un degré élevé de certitude que les mesures recommandées décrites ont effectivement été mises en œuvre.

### **2.3 Les organismes doivent autoévaluer plus adéquatement l'état d'avancement des mesures recommandées**

En 2024, les organismes ont autoévalué 91 mesures recommandées dans nos rapports d'audit de 2019 comme étant « pleinement mises en œuvre ». Toutefois, d'après notre examen de la documentation pertinente, nous avons déterminé que 18 (20 %) de ces mesures avaient bel et bien été pleinement mises en œuvre.

Dans notre suivi en 2023 des mesures recommandées dans nos rapports d'audit de 2018, les organismes avaient évalué que 68 de ces mesures étaient « pleinement mises en œuvre », alors que notre évaluation a permis d'établir qu'en fait, 34 (ou 50 %) de ces mesures étaient pleinement mises en œuvre.

Cette année, selon l'autoévaluation de sept ministères, l'état de cinq mesures recommandées ou plus était « pleinement mises en œuvre ». Toutefois, nous avons accepté moins de 50 % des mesures autoévaluées comme étant « pleinement mises en œuvre ». Les sept ministères étaient le ministère du Procureur général, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, le ministère de la Santé, le ministère des Transports, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, le ministère du Solliciteur général et le ministère des Finances.

Selon ce que nous avons constaté, même dans les cas où les exigences des mesures recommandées n'étaient pas satisfaites, certains organismes déclaraient que ces mesures étaient « pleinement mises en œuvre ». Dans certains cas, les organismes en cause ont invoqué le motif qu'ils avaient travaillé au meilleur de leur capacité ou qu'ils n'allaient plus s'investir encore dans



la réalisation des mesures recommandées. Dans d'autres cas, les organismes ont effectué cette autoévaluation en se fondant sur les plans de mise en œuvre d'un nouveau système qui n'avait pas encore été achevée. Dans ces cas, comme les mesures recommandées n'ont été mises en œuvre que partiellement, nous avons déterminé qu'elles étaient « en voie de mise en œuvre » ou qu'il y avait eu « peu ou pas de progrès ».

Comme mentionné à la **section 2.2**, nous faisons un examen approfondi des pièces justificatives et des tests d'échantillons, le cas échéant, afin de découvrir si les mesures recommandées sont « pleinement mises en œuvre » dans les faits. Pareil travail exige beaucoup de temps et de ressources de notre Bureau, tout comme des organismes dont nous effectuons le suivi, ce qui démontre la nécessité pour ces derniers de déterminer correctement l'état d'avancement de la mise en œuvre.

## 3.0 Constatations détaillées

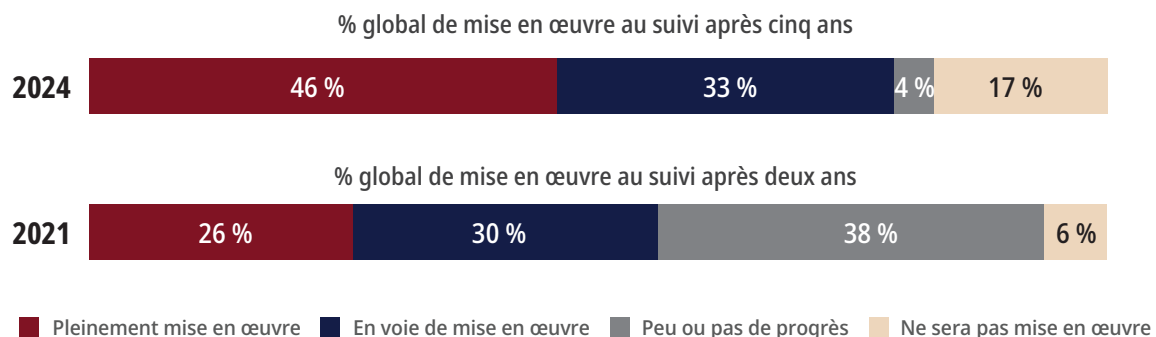
### 3.1 Des mesures recommandées dans nos rapports d'audit du rendement de 2019, 46 % ont été pleinement mises en œuvre

Comme le montre la **figure 1**, sur les 566 mesures recommandées dans nos rapports d'audit du rendement de 2019 qui devaient être mises en œuvre, 46 % étaient pleinement mises en œuvre; 33 % étaient en voie de mise en œuvre; 4 % montraient peu ou pas de progrès; et dans 17 % des cas, les organismes ont déterminé que les mesures recommandées ne seraient pas mises en œuvre.

Le taux de mise en œuvre complète a augmenté de 20 % entre nos suivis de deux ans et de cinq ans, passant de 26 % (150 sur 568) en 2021 à 46 % (259 sur 566) en 2024. Nous nous attendions à ce que la plupart des mesures recommandées soient mises en œuvre à présent. Toutefois, après cinq ans, 54 % (308 sur 566) de ces mesures demeurent en suspens.

**54 %** des mesures recommandées en 2019 demeurent en suspens. Seulement **46 %** des mesures recommandées en 2019 ont été pleinement mises en œuvre.

**Figure 1: État de la mise en œuvre des mesures recommandées dans notre Rapport annuel 2019 qui étaient toujours applicables au moment du suivi après cinq ans (2024) et du suivi après deux ans (2021)**



### 3.2 Le taux de mise en œuvre complète de chaque rapport annuel au moment du suivi de cinq ans a diminué au fil du temps

La **figure 2** présente les progrès accomplis par les organismes dans la mise en œuvre des mesures recommandées dans les rapports d'audit du rendement publiés dans nos rapports annuels de 2014 à 2019. Plus précisément, la figure montre :

- » le taux de mise en œuvre complète au moment du suivi de deux ans;
- » l'augmentation du taux de mise en œuvre complète du suivi de deux ans au suivi de cinq ans;
- » le taux de mise en œuvre complète au moment du suivi de cinq ans.

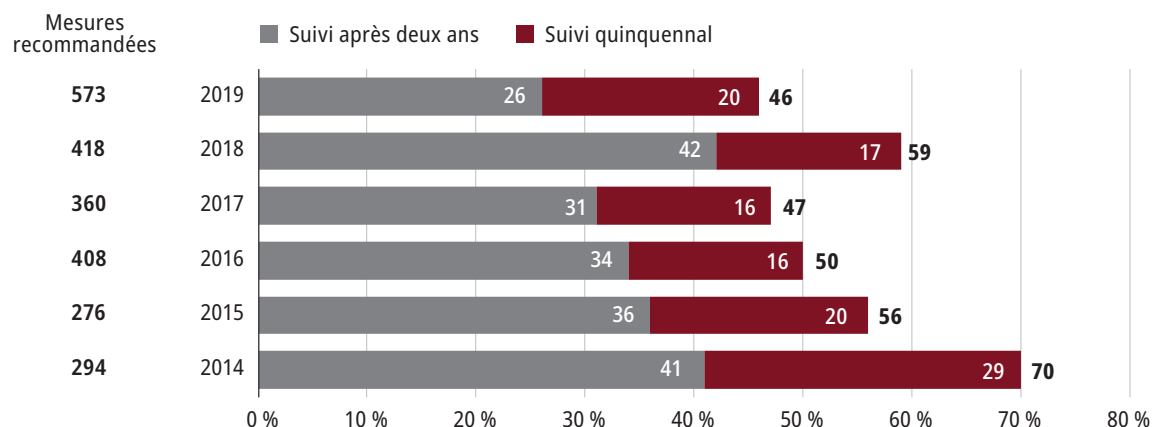
Dans nos rapports annuels de 2014 à 2019, le taux de mesures recommandées pleinement mises en œuvre au moment du suivi de cinq ans est passé de 70 % à 46 %. Le *Rapport annuel 2018* (59 %) est la seule exception à cette tendance. Il est important de noter que le nombre de mesures recommandées a généralement augmenté chaque année, passant de 294 en 2014 à 573 en 2019.

L'augmentation du taux de mise en œuvre du suivi de deux ans au suivi de cinq ans en 2019 est de 20 %, ce qui correspond à l'augmentation moyenne entre 2014 et 2018.

Toutefois, nous demeurons préoccupés par le fait que bon nombre de nos mesures recommandées ne sont pas mises en œuvre cinq ans après la publication.

**Figure 2: Taux de mesures pleinement mises en œuvre au moment des suivis après deux ans et après cinq ans pour nos rapports annuels de 2014 à 2019**

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

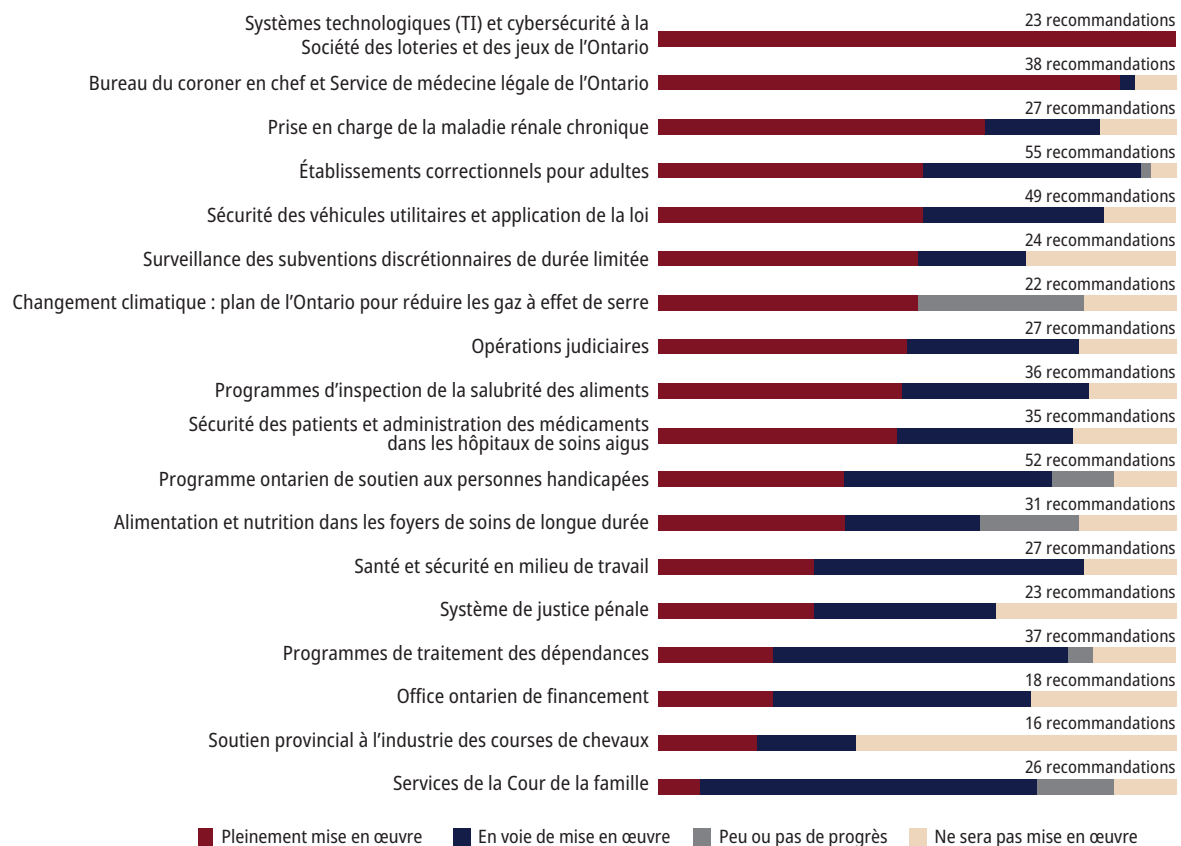


### 3.3 Plus de la moitié des mesures recommandées dans notre Rapport annuel 2019 demeurent en suspens

La **figure 3** montre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées dans chaque rapport d'audit du rendement dans notre *Rapport annuel 2019* au 31 mars 2024. Toutes les mesures recommandées dans notre rapport sur les systèmes technologiques (TI) et la cybersécurité à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario ont été pleinement mises en œuvre. Parmi les 17 autres rapports, 308 mesures recommandées demeurent en suspens. Bon nombre d'entre elles proviennent de rapports pour lesquels plus de 75 % des mesures recommandées demeurent en suspens, comme les rapports sur les services de la Cour de la famille, le soutien provincial à l'industrie des courses de chevaux, l'Office ontarien de financement et les programmes de traitement des dépendances. La **section 3.8** présente la justification par les organismes de la lenteur de la mise en œuvre. La **section 4** fournit plus de détails sur les mesures recommandées dans chaque rapport d'audit du rendement dans notre *Rapport annuel 2019*.

**Figure 3: Mise en œuvre globale des mesures recommandées dans chaque rapport dans notre Rapport annuel 2019, au 31 mars 2024**

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario



### 3.4 Répercussions positives des recommandations mises en œuvre sur les Ontariens

Bon nombre des mesures recommandées dans notre *Rapport annuel 2019* qui ont été pleinement mises en œuvre se rapportaient à des domaines où il était possible d'améliorer la performance des services ou à des moyens de voir à l'utilisation économique et judicieuse des deniers publics. Voici quelques exemples :

- » En réponse aux mesures recommandées dans notre rapport **Systèmes technologiques (TI) et cybersécurité à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario**, celle-ci a établi des indicateurs et des cibles de rendement appropriés à intégrer à toutes les ententes sur les niveaux de service. La Société surveille maintenant le rendement par rapport à ces cibles et, au besoin, prend des mesures pour corriger toute préoccupation. Ces mesures ont contribué à améliorer la surveillance de la qualité des services fournis par les fournisseurs de TI.
- » En réponse aux mesures recommandées dans notre rapport **Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario** (le Bureau), le Bureau a révisé l'entente de paiement de transfert avec les unités régionales de médecine légale en milieu hospitalier. Cette révision permet au Bureau d'obtenir des données détaillées relatives à l'assurance de la qualité, en particulier les types d'erreurs commises par les médecins légistes et les pathologistes, et de faire un suivi des rapports manquants. La mise en œuvre de ces mesures a contribué à appuyer la prestation d'autopsies uniformes et de grande qualité partout en Ontario.
- » En réponse aux mesures recommandées dans notre rapport **Prise en charge de la maladie rénale chronique**, Santé Ontario a effectué une analyse de la capacité à l'échelle de la province et a remanié l'offre de dialyse dans les centres de dialyse pour mieux équilibrer la demande élevée dans certains programmes rénaux régionaux et la sous-utilisation de la capacité dans d'autres centres. Par conséquent, Santé Ontario a aidé à mieux harmoniser la capacité de dialyse dans les centres avec les besoins régionaux.

### 3.5 Répercussions des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre

Parmi le nombre total de mesures recommandées dans nos rapports d'audit sur le rendement de 2019 qui auraient dû être mises en œuvre, 95 (17 %) ne seront pas mises en œuvre par les organismes concernés.

Les exemples suivants sont tirés des rapports présentant le plus grand nombre de mesures recommandées qui « ne seront pas mises en œuvre » et de répercussions sur les Ontariens :

- » Dans notre rapport **Système de justice pénale**, nous avons recommandé que le ministère du Procureur général (Division du droit criminel) saisisse tous les motifs de suspension des affaires par les juges. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée fait en sorte qu'il est difficile pour le ministère de gérer de façon proactive l'évolution des affaires criminelles dans le système judiciaire et de les régler en temps opportun.
- » Dans notre rapport **Surveillance des subventions discrétionnaires de durée limitée**, nous avons recommandé que le Ministère des Services au public et aux entreprises divulgue dans le système des subventions de l'Ontario des détails sur les possibilités de subventions actuelles et à venir. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la sensibilisation du public à tous les programmes de subventions qui lui sont offerts.
- » Dans notre rapport **Soutien provincial à l'industrie des courses de chevaux**, nous avons recommandé à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) et à la Société de collaborer avec les hippodromes pour recueillir et surveiller toutes les transactions douteuses, y compris les retraits de plus de 10 000 \$, ainsi que les documents justificatifs nécessaires. Ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la capacité de la CAJO et de la Société de réduire le risque de blanchiment d'argent dans les hippodromes.

### 3.6 La mise en œuvre des recommandations à court terme prend plus de temps que prévu

Notre Bureau reçoit les renseignements des organismes pour classer les mesures recommandées en fonction de deux échéanciers afin que ceux-ci puissent raisonnablement mettre ces mesures en œuvre à compter du moment où elles ont été émises, soit deux ans (à court terme) ou cinq ans (à long terme).

Sur le total des mesures recommandées dans nos rapports d'audit de 2019, 507 ont été classées comme des mesures à court terme. De ce nombre, 70 % (355) étaient en suspens après deux ans et 50 % (253) étaient en suspens après cinq ans.



### 3.7 Certains organismes tardent à mettre en œuvre les mesures que nous avons recommandées

Pour notre *Rapport annuel 2019*, notre Bureau a audité un total de 38 organismes. De ces organismes, 9 avaient pleinement mis en œuvre au moins 75 % des mesures recommandées; 15 l'avaient fait pour 50 % à 74 % des mesures recommandées; 9 pour 25 % à 49 % des mesures recommandées, et 5 pour moins de 25 % des mesures recommandées (voir la [figure 4](#)).

**Figure 4: Pourcentage de mesures recommandées dans notre *Rapport annuel 2019* qui étaient pleinement mises en œuvre et en voie de mise en œuvre en mars 2024**

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

- Taux de mise en œuvre d'au moins 75 %
- Taux de mise en œuvre de 25 % à 49 %
- Taux de mise en œuvre de 50 % à 74 %
- Taux de mise en œuvre inférieur à 25 %

Organismes		Taux de mise en œuvre complète (%)	Taux de mise en œuvre en cours (%)	Taux combiné (%)
<b>Organismes responsables d'au moins 30 mesures recommandées</b>				
Ministère du Solliciteur général	●	67	25	92
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	●	60	12	72
Santé Ontario <sup>1</sup>	●	58	29	87
Ministère des Transports	●	51	35	86
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	●	38	42	80
Ministère du Procureur général	●	29	45	74
Ministère de la Santé	●	21	59	80
<b>Organismes responsables de 11 à 30 mesures recommandées</b>				
Hôpital Women's College	●	91	9	100
Hôpital régional de Pembroke	●	88	12	100
Hôpital Humber River	●	88	6	94
Hôpital d'Ottawa	●	87	7	94
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	●	86	7	93
Hôpital Grand River	●	80	13	93
Hôpital Northumberland Hills	●	71	14	85
Alliance Chatham-Kent pour la santé	●	71	0	71
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales <sup>2</sup>	●	67	8	75
Hôpital général de Stratford	●	64	7	71
Hamilton Health Sciences	●	63	31	94
Soins de santé de Halton	●	60	7	67

- Taux de mise en œuvre d'au moins 75 %
- Taux de mise en œuvre de 25 % à 49 %
- Taux de mise en œuvre de 50 % à 74 %
- Taux de mise en œuvre inférieur à 25 %

Organismes		Taux de mise en œuvre complète (%)	Taux de mise en œuvre en cours (%)	Taux combiné (%)
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	●	57	21	78
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	●	54	7	61
Hôpital Memorial du district de Nipigon	●	50	25	75
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	●	30	52	82
Ministère des Soins de longue durée	●	27	18	45
Ministère des Finances	●	17	67	84
<b>Organismes responsables de 1 à 10 mesures recommandées</b>				
AdvantAge Ontario <sup>3</sup>	●	100	0	100
Secrétaire du Conseil des ministres <sup>4</sup>	●	100	0	100
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité	●	86	14	100
Ministère des Services au public et aux entreprises <sup>5</sup>	●	57	14	71
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport <sup>6</sup>	●	56	44	100
Secrétariat du Conseil du Trésor	●	40	10	50
Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	●	38	62	100
Office ontarien de financement	●	33	33	66
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	●	25	0	25
Ministère des Affaires autochtones <sup>7</sup>	●	25	25	50
Ontario Long-Term Care Association	●	11	89	100
Tribunaux décisionnels Ontario <sup>8</sup>	●	0	0	0
Trillium Health Partners <sup>9</sup>	●	0	0	0

1. Le taux de mise en œuvre de Santé Ontario comprend des recommandations de rapports provenant du Réseau rénal de l'Ontario et du Réseau Trillium pour le don de vie, qui font maintenant partie de Santé Ontario.
  - Santé Ontario : Sécurité des patients et administration des médicaments dans les hôpitaux de soins aigus, 25 %
  - Réseau rénal de l'Ontario et Réseau Trillium pour le don de vie : Prise en charge de la maladie rénale chronique, 63 %
2. En juin 2024, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a été séparé pour créer le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise et le ministère des Affaires rurales.
3. En 2023, AdvantAge Ontario avait pleinement mis en œuvre toutes les mesures recommandées.
4. En 2023, le secrétaire du Conseil des ministres avait pleinement mis en œuvre toutes les mesures recommandées.
5. En juin 2024, le ministère des Services au public et aux entreprises est devenu le ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement.
6. En juin 2024, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport a été divisé en ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux et ministère du Sport.
7. En juin 2024, le ministère des Affaires autochtones est devenu le ministère des Affaires autochtones et de la Réconciliation économique avec les Premières Nations.
8. Au cours du suivi de deux ans en 2021, toutes les mesures recommandées à Tribunaux décisionnels Ontario avaient obtenu l'état « Ne sera pas mise en œuvre ».
9. Au cours du suivi de deux ans en 2021, toutes les mesures recommandées à Trillium Health Partners avaient obtenu l'état « Ne sera pas mise en œuvre ».

Les organismes qui avaient pleinement mis en œuvre au moins 75 % des mesures recommandées étaient AdvantAge Ontario, l'Hôpital de Grand River, l'Hôpital Humber River, le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité, l'Hôpital régional de Pembroke, le secrétaire du Conseil des ministres, l'Hôpital général de St. Thomas-Elgin, l'Hôpital d'Ottawa et l'Hôpital Women's College.

Parmi les organismes qui ont tardé à mettre en œuvre les mesures recommandées (moins de 25 %), mentionnons le ministère des Finances, le ministère de la Santé et l'Association des soins de longue durée de l'Ontario.

Voici quelques exemples de mesures recommandées dans les rapports où le taux de mise en œuvre est faible et le nombre de mesures recommandées en suspens est élevé :

- » Dans notre rapport **Établissements correctionnels pour adultes**, 24 des 55 mesures que nous avons recommandées (44 %) sont en voie de mise en œuvre ou ont fait peu ou pas de progrès. Bon nombre de ces mesures répondent à la nécessité de recueillir et d'analyser des données. Par exemple, nous avons recommandé que les surintendants de tous les établissements examinent régulièrement les décisions relatives à l'inconduite pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la politique. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée peut affecter défavorablement les Ontariens, car les sanctions imposées pour inconduite des détenus peuvent ne pas être justes, cohérentes et appropriées pour l'inconduite commise.
- » Dans notre rapport **Sécurité des véhicules utilitaires et application de la loi**, 17 des 49 mesures que nous avons recommandées (35 %) sont en voie de mise en œuvre. Bon nombre de ces mesures portent sur l'efficacité du programme. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère des Transports collabore avec le ministère des Collèges et Universités pour examiner et normaliser les politiques d'approbation et d'audit des programmes d'études pour les organismes qui assurent la prestation de la formation obligatoire des conducteurs débutants. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée peut avoir des répercussions négatives sur les Ontariens, car cela pourrait entraîner une prestation incohérente de la formation obligatoire des conducteurs débutants à l'échelle de la province.
- » Dans notre rapport **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)**, 27 des 52 mesures que nous avons recommandées (52 %) sont en voie de mise en œuvre ou ont fait peu ou pas de progrès. Bon nombre de ces mesures répondent à la nécessité d'améliorer la surveillance ou le contrôle. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires établisse un délai fondé sur le risque pour que les chargés de cas du POSPH examinent périodiquement l'admissibilité de tous les bénéficiaires du POSPH. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait nuire aux Ontariens, car il peut être difficile pour le Ministère de vérifier que seuls les bénéficiaires admissibles continuent de recevoir des prestations du POSPH.

### 3.8 La lenteur de la mise en œuvre est principalement attribuable aux complexités liées à l'élaboration ou à la modification des lois, des règlements, des politiques, des lignes directrices, des projets de TI ou des projets d'immobilisations

Les raisons les plus souvent invoquées par les organismes pour expliquer la lenteur de la mise en œuvre des mesures recommandées étaient les complexités liées à l'élaboration ou la modification de lois, de règlements, de politiques, de lignes directrices, de projets de TI ou de projets d'immobilisations, qui prennent beaucoup de temps à mettre en œuvre (voir la **figure 5**).

Voici d'autres raisons soulevées par les organismes qui auraient contribué à la lenteur de la mise en œuvre des mesures :

- » l'organisme devait attendre **qu'une autre partie agisse d'abord**;
- » **des événements imprévus sont survenus**, comme la pandémie de COVID-19 ou un changement d'orientation de la direction;
- » les mesures recommandées ont été jugées comme des mesures à long terme ou **devraient prendre plus de cinq ans** à mettre en œuvre;
- » les mesures recommandées **n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête** ou ont été jugées **moins prioritaires**;
- » les **ressources humaines étaient limitées**;
- » **des travaux imprévus étaient requis**, comme la recherche, les consultations, la mobilisation des intervenants, l'analyse coûts-avantages, les analyses des administrations et la formation;
- » un **financement insuffisant** était disponible.

**Figure 5: Raisons pour lesquelles les organismes ont tardé à mettre en œuvre les mesures recommandées**

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario



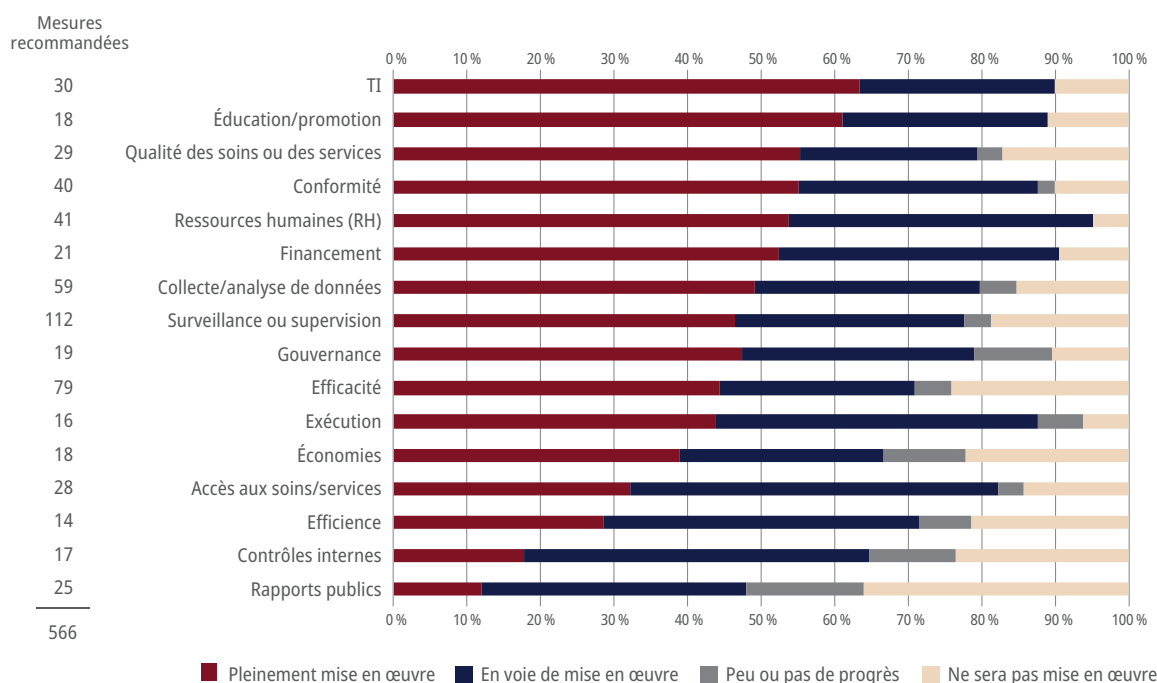
### 3.9 Faibles taux de mise en œuvre des mesures recommandées concernant les rapports publics, les contrôles internes, l'efficacité et l'accès aux soins ou aux services

Au moment de l'audit initial, nous avons classé chaque mesure recommandée dans notre *Rapport annuel 2019* dans l'une des 16 catégories visées par la mesure, comme la conformité ou l'efficacité, comme le montre la **figure 6**.

Les catégories affichant les taux de mise en œuvre les plus faibles concernent les rapports publics, les contrôles internes, l'efficacité et l'accès aux soins ou aux services. Les catégories affichant les taux de mise en œuvre les plus élevés concernent les technologies de l'information, l'éducation ou la promotion, et la qualité des soins ou des services.

**Figure 6: Taux de mise en œuvre par catégorie de mesures recommandées dans notre *Rapport annuel 2019* qui étaient toujours applicables, au 31 mars 2024**

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario



566

## 4.0 État des mesures recommandées dans le Rapport annuel 2019

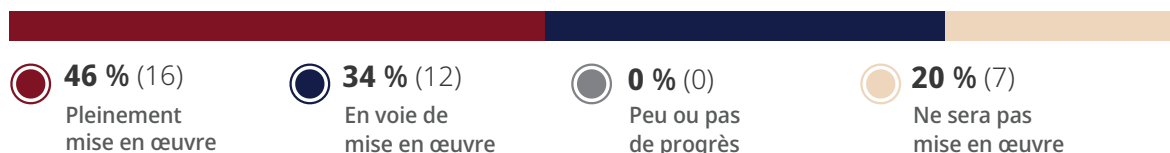
### 4.1 Sécurité des patients et administration des médicaments dans les hôpitaux de soins aigus

Comme vu dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Sécurité des patients et administration des médicaments dans les hôpitaux de soins aigus**, 35 mesures recommandées ont été émises à 16 organismes, dont le ministère de la Santé, Santé Ontario et 14 hôpitaux de l'Ontario. Ces hôpitaux sont les suivants :

- » Alliance Chatham-Kent pour la santé;
- » Hôpital Grand River;
- » Halton Healthcare;
- » Hamilton Health Sciences;
- » Hôpital Humber River;
- » Hôpital Memorial du district de Nipigon;
- » Hôpital Northumberland Hills;
- » Hôpital régional de Pembroke;
- » Hôpital général de St. Thomas-Elgin;
- » Hôpital général de Stratford;
- » Hôpital d'Ottawa;
- » Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay;
- » Trillium Health Partners;
- » Hôpital Women's College.

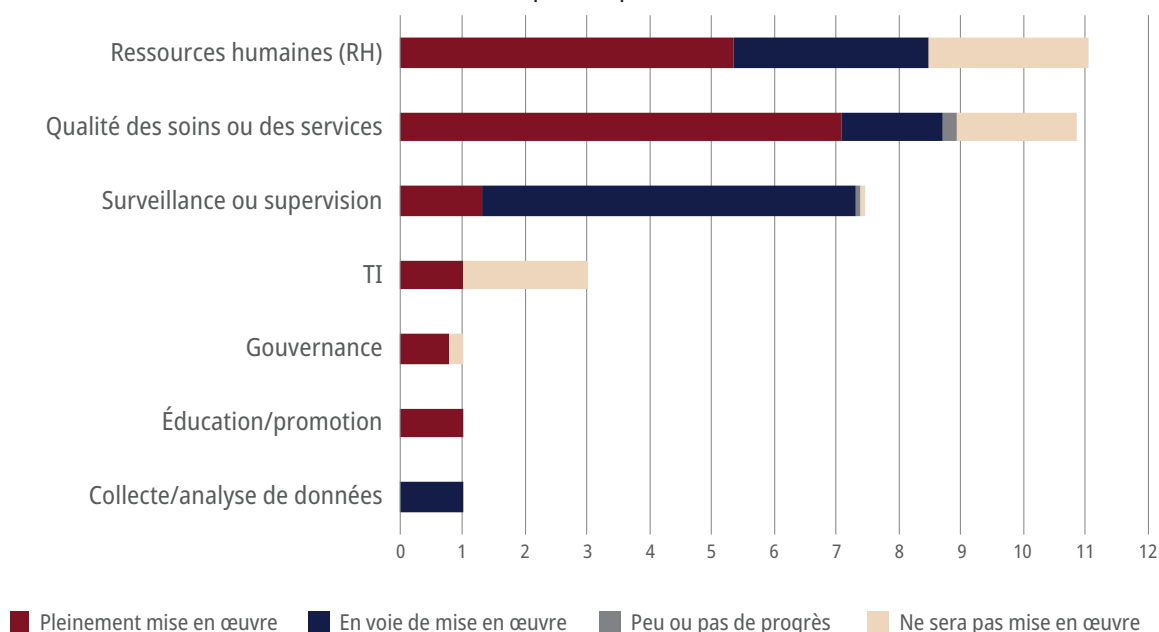
Sur les 35 mesures recommandées, 16 (46 %) ont été pleinement mises en œuvre, 12 (34 %) sont en voie de mise en œuvre, et sept (20 %) ne seront pas mises en œuvre.

#### 35 recommandations





Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Sept des mesures recommandées pleinement mises en œuvre étaient axées sur la qualité des soins ou des services. Par exemple, nous avons recommandé aux hôpitaux de l'Ontario d'améliorer leurs pratiques en matière de sécurité des patients afin d'éliminer les incidents évitables, qui sont des incidents qui pourraient causer des préjudices graves aux patients ou leur mort et qui sont évitables au moyen de mécanismes de contrôle organisationnels. Pour 13 des hôpitaux qui étaient tenus de mettre en œuvre cette mesure recommandée, et qui l'avaient fait, cela a permis de réduire au minimum le nombre d'incidents graves évitables liés à la sécurité des patients.

Six des mesures recommandées qui sont en voie de mise en œuvre répondent à la nécessité d'une meilleure surveillance ou d'un meilleur contrôle. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère de la Santé passe en revue les rapports sur les hôpitaux produits par Agrément Canada et repère les domaines où les hôpitaux n'appliquent peut-être pas uniformément les pratiques obligatoires de sécurité des patients ou ne respectent peut-être pas les critères de grande priorité. Nous lui avons recommandé ensuite de faire un suivi auprès des hôpitaux au sujet des domaines où des problèmes se posent pour confirmer que des mesures sont prises pour corriger les lacunes. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait nuire aux Ontariens, car il se peut que la sécurité des patients ne s'améliore pas, comme il est indiqué dans les rapports sur les hôpitaux produits par Agrément Canada.

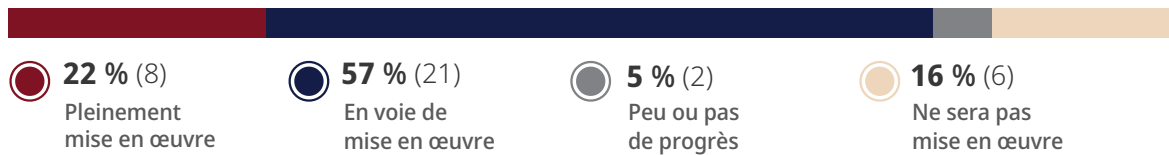
Trois des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre sont axées sur les ressources humaines. Par exemple, nous avons recommandé au Ministère d'exiger que tous les hôpitaux de l'Ontario effectuent des vérifications du casier judiciaire avant d'embaucher des infirmiers et d'autres professionnels de la santé, et de mettre à jour périodiquement ces vérifications pour le personnel en

place. En ne mettant pas en œuvre cette mesure recommandée, les hôpitaux de l'Ontario pourraient ne pas prendre de décisions d'embauche et de dotation éclairées de façon optimale.

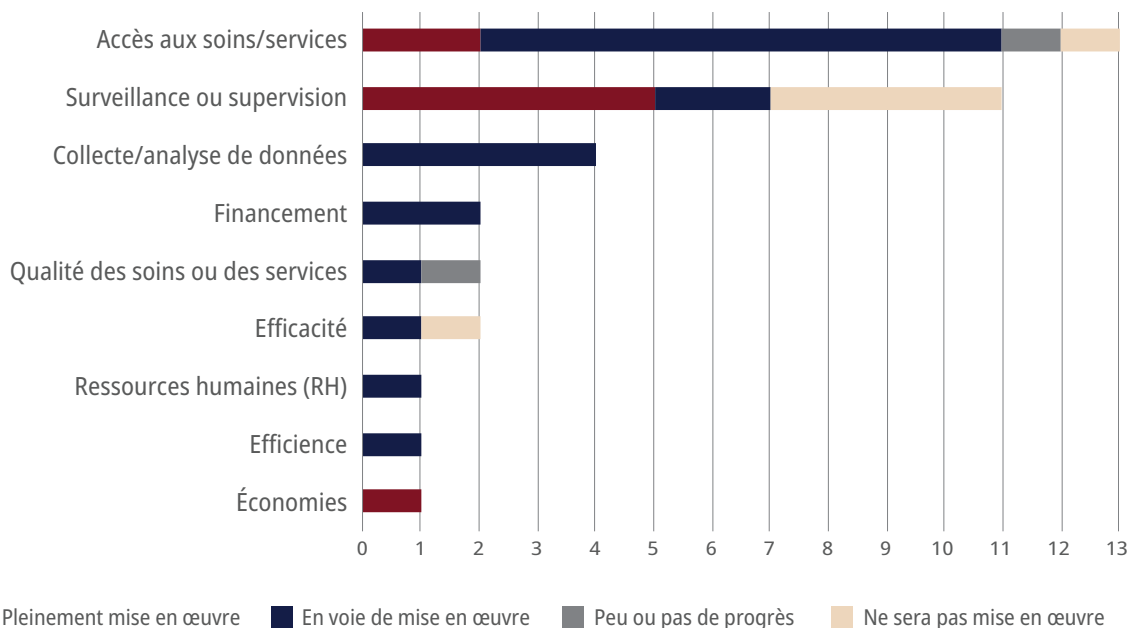
## 4.2 Programmes de traitement des dépendances

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Programmes de traitement des dépendances**, 37 mesures recommandées ont été formulées au ministère de la Santé. De ce nombre, huit (22 %) ont été pleinement mises en œuvre, 21 (57 %) sont toujours en voie de mise en œuvre, deux (5 %) ont fait peu ou pas de progrès, et six (16 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 37 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Cinq des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portaient sur la surveillance ou le contrôle des programmes ou des services. Par exemple, nous avons recommandé au Ministère d'accorder aux fournisseurs de soins de santé qui peuvent prescrire des opioïdes sur ordonnance

l'accès aux données sur l'historique des opioïdes délivrés aux patients. La mise en œuvre de cette mesure recommandée a permis de mieux prévenir et éviter la prescription et la délivrance inappropriées d'opioïdes.

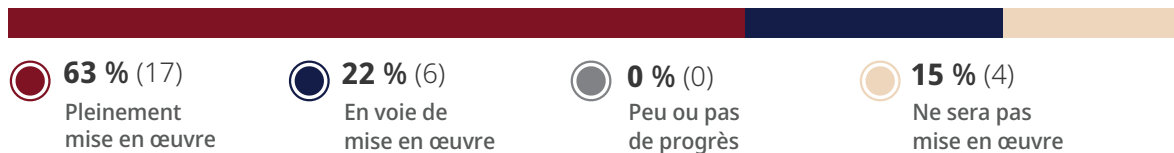
Neuf des mesures recommandées qui sont en voie de mise en œuvre répondent à la nécessité d'avoir un meilleur accès aux soins et aux services. Par exemple, nous avons recommandé au Ministère de faire un suivi des besoins des enfants et des jeunes ainsi que des Autochtones en matière de services de lutte contre les dépendances afin de déterminer si des investissements additionnels sont nécessaires. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait avoir des répercussions négatives sur les Ontariens, car l'accès rapide à des services appropriés et efficaces de traitement des dépendances pourrait ne pas être fourni pour répondre aux besoins des clients.

Quatre des mesures qui ne seront pas mises en œuvre concernent la surveillance ou le contrôle. Une mesure recommandée importante était que le Ministère travaille de concert avec les ordres de réglementation afin de leur fournir un accès direct ou en temps réel à l'information contenue dans le Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées ou de leur communiquer à intervalles réguliers des rapports sur les cas d'ordonnance et de délivrance inhabituels ou suspects. En ne mettant pas en œuvre cette mesure recommandée, il pourrait être plus difficile pour les ordres de prévenir et de décourager la prescription et la délivrance inappropriées d'opioïdes par leurs membres.

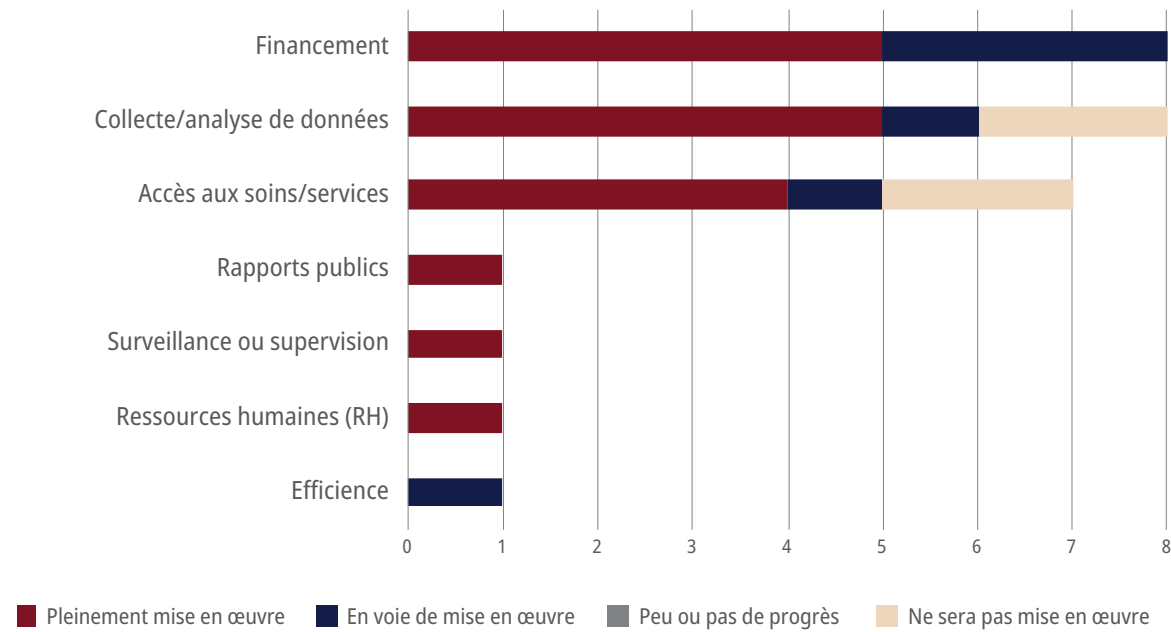
### 4.3 Prise en charge de la maladie rénale chronique

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Prise en charge de la maladie rénale chronique**, 27 mesures recommandées ont été formulées à Santé Ontario. De ce nombre, 17 (63 %) ont été pleinement mises en œuvre, six (22 %) sont toujours en voie de mise en œuvre, et quatre (15 %) ne seront pas mises en œuvre.

#### 27 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Cinq des mesures recommandées plinement mises en œuvre portaient sur la collecte et l'analyse des données. Par exemple, nous avons recommandé que Santé Ontario fasse une analyse de la capacité à l'échelle de la province et réaménage l'offre de dialyse dans les centres de dialyse pour mieux équilibrer la demande excédentaire dans certains programmes rénaux régionaux et la sous-utilisation de la capacité dans d'autres centres. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, Santé Ontario a aidé à mieux harmoniser la capacité de dialyse dans les centres avec les besoins régionaux.

Parmi les mesures en voie de mise en œuvre, trois répondent au besoin de financement. Par exemple, nous avons recommandé que Santé Ontario procède à un examen du financement des actes médicaux fondés sur la qualité (AMQ) par service pour déterminer si le montant en est raisonnable et le rajuste au besoin en fonction des données sur les coûts des programmes rénaux régionaux et des pratiques exemplaires. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait avoir des répercussions négatives sur les Ontariens, car le volume et les coûts des services réellement fournis aux patients pourraient ne pas refléter les montants de financement établis selon la méthode des AMQ.

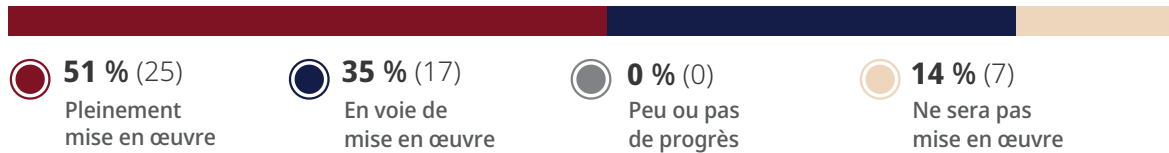
Deux des mesures qui ne seront pas mises en place concernent l'accès aux soins ou aux services. Une mesure recommandée importante était que Santé Ontario travaille avec le ministère de la Santé pour communiquer les données de laboratoire du Système d'information de laboratoire de l'Ontario aux programmes rénaux régionaux afin d'aider ces derniers à repérer les patients admissibles à être aiguillés vers un néphrologue et à faire un suivi de ces patients. Le fait de ne

pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la capacité des patients à être aiguillés rapidement vers un néphrologue, et donc empêcher de ralentir la progression de leur maladie rénale chronique.

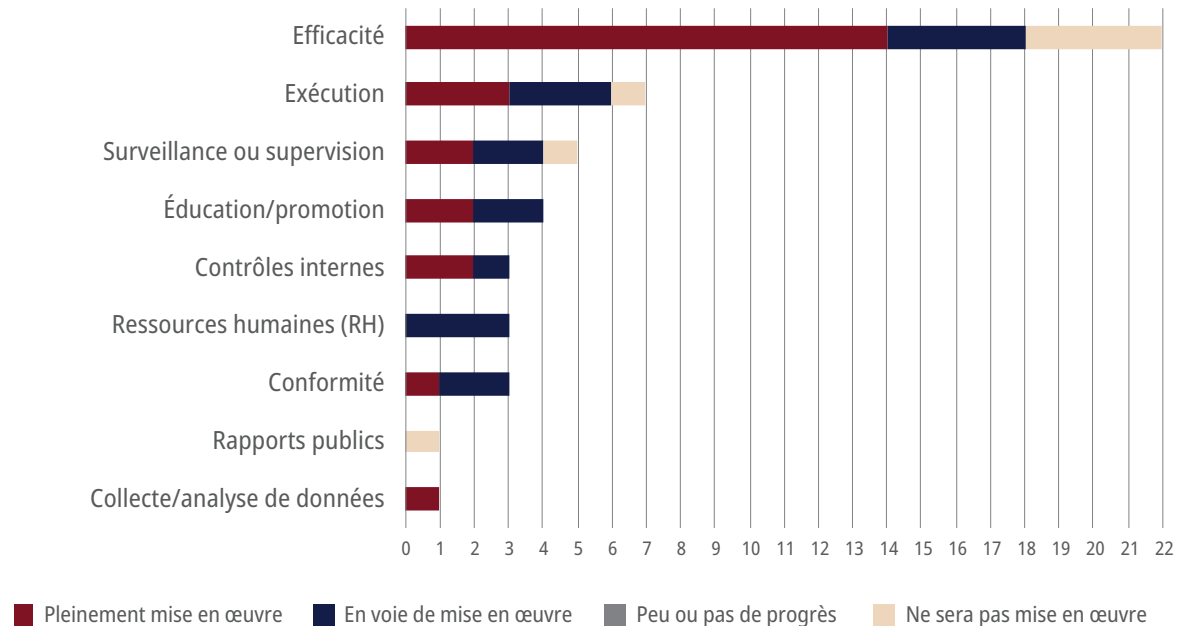
## 4.4 Sécurité des véhicules utilitaires et application de la loi

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Sécurité des véhicules utilitaires et application de la loi**, 49 mesures recommandées ont été formulées au ministère des Transports. De ce nombre, 25 (51 %) ont été pleinement mises en œuvre, 17 (35 %) sont en voie de mise en œuvre et sept (14 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 49 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Quatorze des mesures recommandées pleinement mises en œuvre étaient axées sur l'efficacité. Par exemple, nous avons recommandé au Ministère d'évaluer les résultats des inspections aux quatre postes mettant à l'essai la technologie de présélection après un an, et de comparer ces résultats à ceux d'autres centres. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, le Ministère a contribué à maximiser l'efficacité de ses ressources d'inspection et a adopté des inspections axées sur le risque.

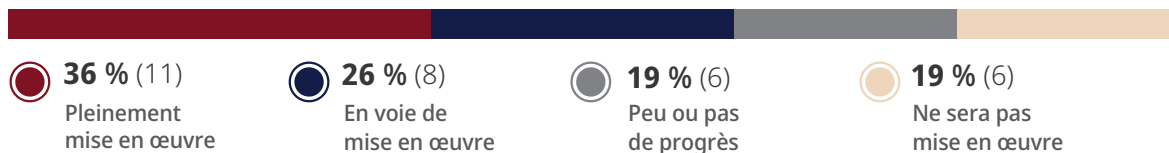
Quatre des mesures recommandées qui sont en voie de mise en œuvre répondent aussi au besoin d'efficacité. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère des Transports collabore avec le Ministère des Collèges et Universités pour examiner et normaliser les politiques d'approbation et d'audit des programmes d'études pour les organismes qui assurent la prestation de la formation obligatoire des conducteurs débutants. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait entraîner une prestation incohérente de la formation obligatoire des conducteurs débutants à l'échelle de la province.

Quatre des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre ont également trait à l'efficacité. Une mesure recommandée importante était que le Ministère étende la formation obligatoire des conducteurs débutants aux catégories de nouveaux conducteurs de véhicules utilitaires lorsque le Ministère détermine que cette exigence serait avantageuse. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la capacité du ministère de contribuer à améliorer la sécurité des conducteurs de véhicules utilitaires sur les routes de l'Ontario.

## 4.5 Alimentation et nutrition dans les foyers de soins de longue durée

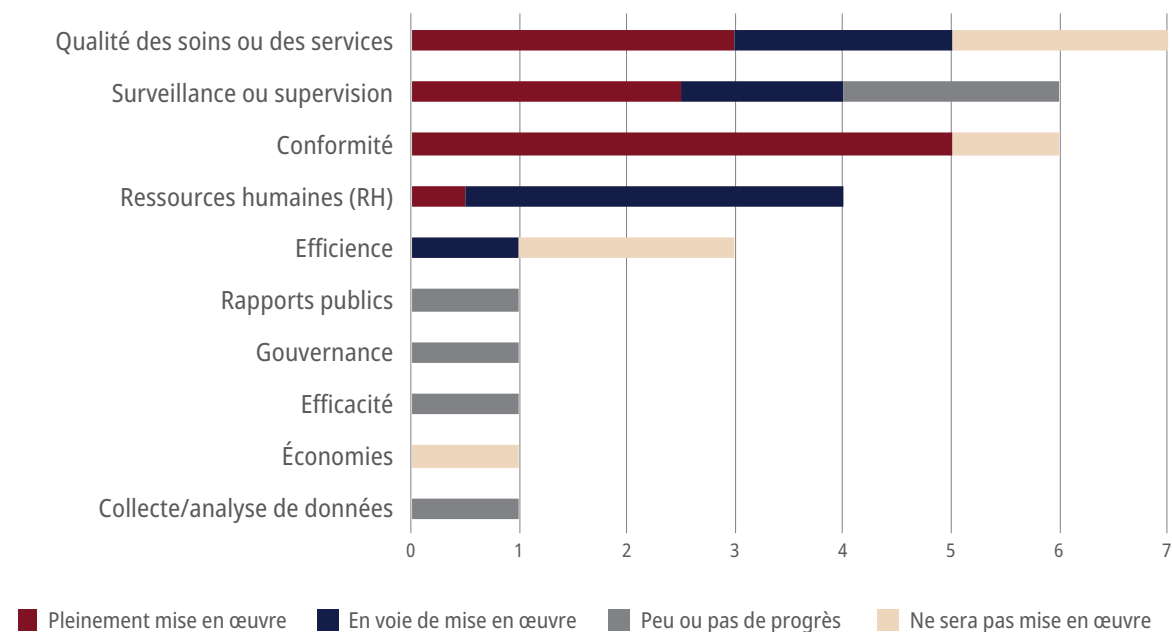
Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Alimentation et nutrition dans les foyers de soins de longue durée**, 31 mesures recommandées ont été formulées à AdvantAge Ontario, à l'Association des soins de longue durée de l'Ontario et au ministère des Soins de longue durée. De ces mesures recommandées, 11 (36 %) ont été pleinement mises en œuvre, huit (26 %) sont toujours en voie de mise en œuvre, six (19 %) ont fait peu ou pas de progrès, et six (19 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 31 recommandations





Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Cinq des mesures recommandées pleinement mises en œuvre étaient axées sur la conformité. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère des Soins de longue durée donne pour consigne aux inspecteurs de vérifier régulièrement que les menus des foyers de soins de longue durée répondent aux exigences de la version la plus récente du Guide alimentaire canadien et aux exigences en matière d'apports nutritionnels de référence dans le cadre de leur protocole d'inspection et qu'ils examinent les analyses nutritionnelles faites par les foyers de soins de longue durée au sujet de leurs propres menus. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, le Ministère a contribué à accroître les résultats positifs pour la santé et à aider les résidents des foyers de soins de longue durée à recevoir des aliments et des liquides contenant des nutriments, des fibres et de l'énergie adéquats, ce qui a une incidence positive sur le bien-être des Ontariens.

Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, quatre répondent au besoin d'améliorer les ressources humaines. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère des Soins de longue durée élabore et mette en œuvre une stratégie de dotation actualisée pour le secteur des foyers de soins de longue durée qui tienne compte des variations dans les besoins des résidents au fil de la journée. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait nuire à la qualité de vie des résidents des foyers de soins de longue durée, car ils pourraient ne pas recevoir l'aide requise pendant les repas en temps opportun.

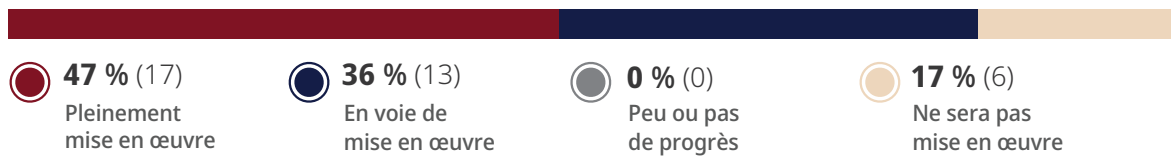
Deux des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre concernent la qualité des soins ou des services. Une mesure recommandée importante était que le ministère des Soins de longue durée détermine quelles mesures mettre en place pour les foyers qui n'ont pas de

salle à manger répondant aux règles du manuel de conception actuel afin d'améliorer le confort des résidents pendant les repas. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la capacité des résidents des foyers de soins de longue durée de manger dans un environnement sécuritaire et qui rappelle la maison.

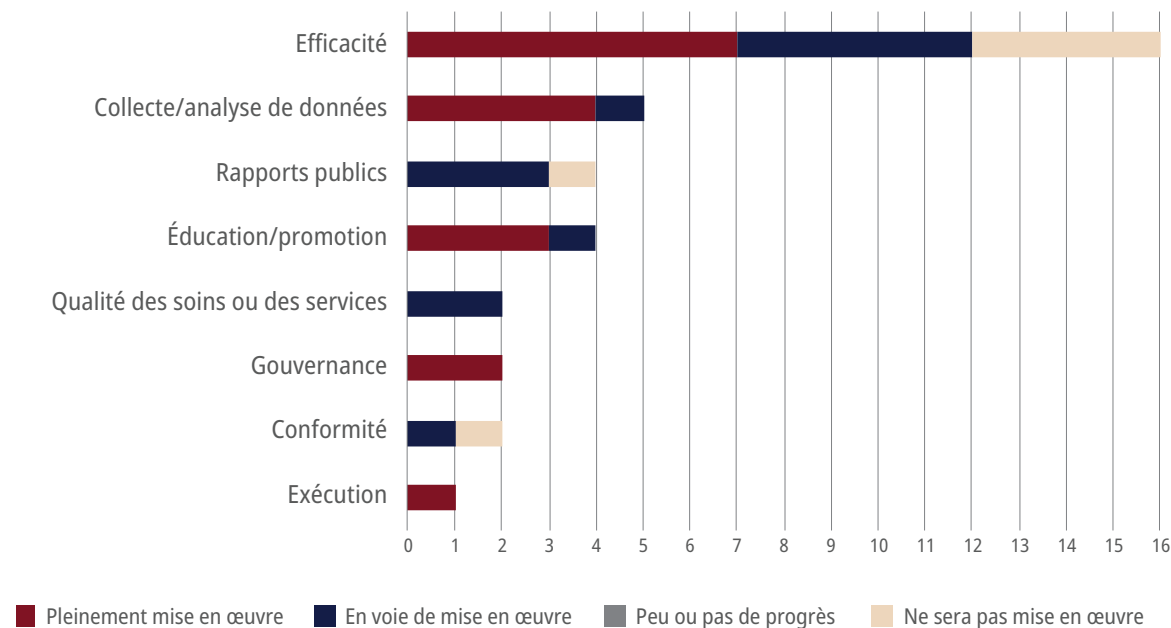
## 4.6 Programmes d'inspection de la salubrité des aliments

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Programmes d'inspection de la salubrité des aliments**, 36 mesures recommandées ont été formulées au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO) et au ministère de la Santé (MS). De ce nombre, 17 (47 %) ont été pleinement mises en œuvre, 13 (36 %) sont en voie de mise en œuvre, et six (17 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 36 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Sept des mesures recommandées pleinement mises en œuvre étaient axées sur l'efficacité. Par exemple, nous avons recommandé que le MAAARO, en collaboration avec les bureaux de santé publique, effectue des inspections conjointes des établissements à deux volets qui transforment le poisson et le vendent au détail. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, le MAAARO a répondu aux préoccupations en matière de salubrité des aliments dans ces établissements à deux volets.

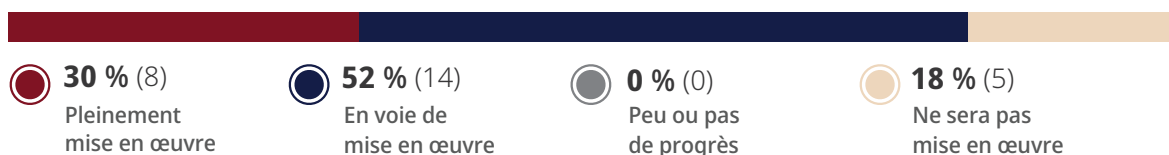
Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, cinq répondent également au besoin d'efficacité. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère de la Santé collabore avec les bureaux de santé publique pour qu'ils soient tenus d'effectuer, dans les deux jours suivant la réception d'une plainte, des inspections des dépôts d'aliments qui sont liés à une possible maladie d'origine alimentaire, si une inspection est nécessaire conformément au Protocole concernant la salubrité des aliments du ministère. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée a des répercussions négatives sur les Ontariens, car le Ministère de la Santé pourrait ne pas être en mesure d'améliorer l'efficacité et la cohérence des enquêtes sur les plaintes relatives à l'exposition potentielle à des dangers d'origine alimentaire.

Quatre des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre étaient également axées sur l'efficacité. Une mesure recommandée importante était que le MAAARO collabore avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour exiger la surveillance des échantillons et la vérification des résidus de pesticides dans les produits dans le cadre d'un processus de certification des produits organiques. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la capacité du MAAARO de promouvoir des normes uniformes pour les aliments biologiques.

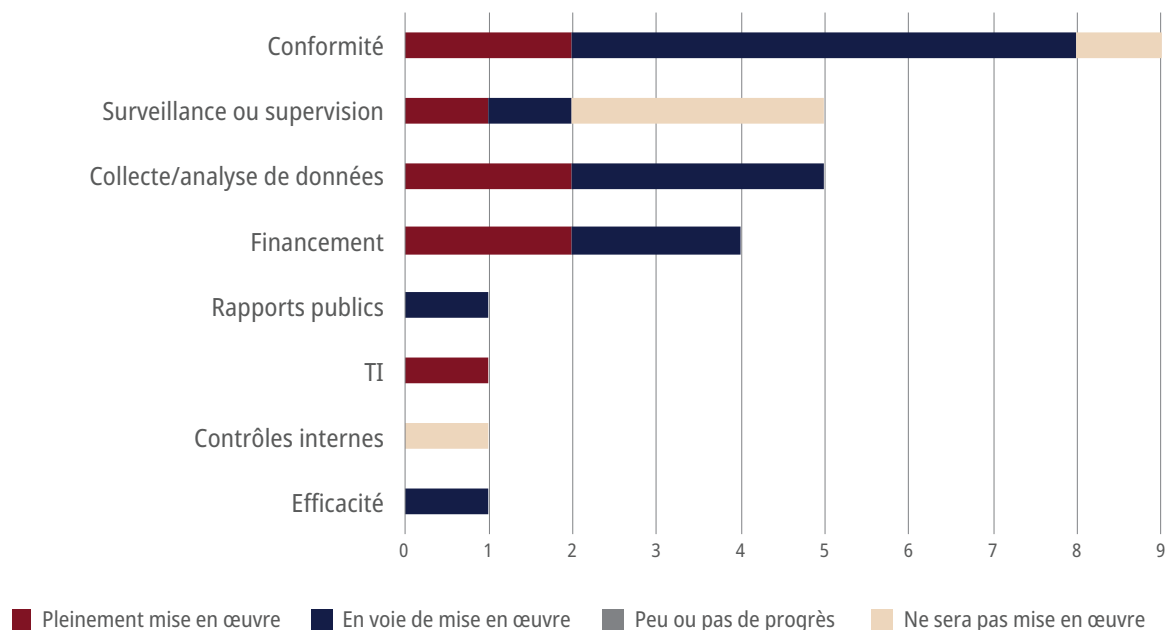
## 4.7 Santé et sécurité en milieu de travail

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Santé et sécurité en milieu de travail**, 27 mesures recommandées ont été formulées au ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. De ce nombre, huit (30 %) ont été pleinement mises en œuvre, 14 (52 %) sont en voie de mise en œuvre, et cinq (18 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 27 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Deux des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portaient sur la collecte ou l'analyse des données. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère analyse les données sur l'application de la loi pour déterminer quels employeurs ou particuliers contreviennent à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de façon répétée pour le même risque. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, le Ministère a accru la responsabilisation des employeurs qui contrevenaient de façon répétée à la Loi pour le même risque et a dissuadé les infractions futures.

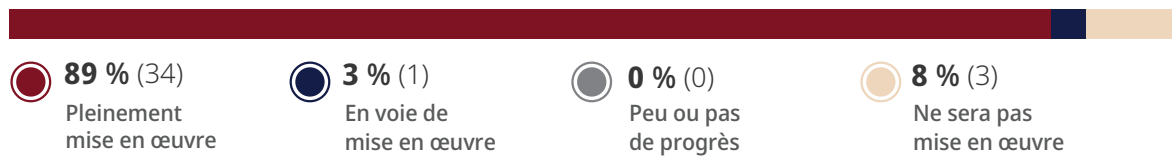
Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, six répondent au besoin de conformité. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère choisisse les lieux de travail à inspecter dans tous les secteurs en fonction de leurs antécédents en matière de conformité et de demandes d'indemnisation des employés. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait nuire aux Ontariens, car il pourrait nuire à la prévention et à la réduction au minimum des blessures futures chez les travailleurs.

Trois des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre concernent la surveillance ou le contrôle. L'une des mesures recommandées exigeait que le Ministère élabore des listes de contrôle propres à chaque secteur et que les inspecteurs les utilisent et les incluent dans leurs rapports d'inspection. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait nuire à la capacité des inspecteurs d'évaluer et de documenter efficacement tous les risques pour la santé et la sécurité dans un milieu de travail.

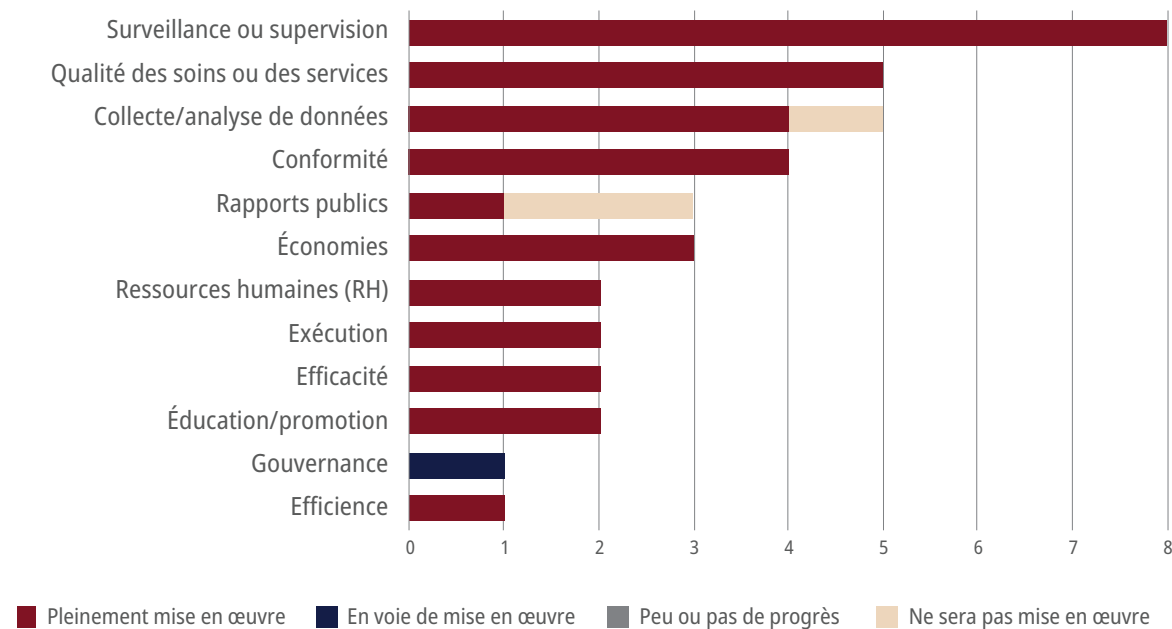
## 4.8 Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Bureau du coroner en chef et du Service de médecine légale de l'Ontario** (le Bureau), 38 mesures recommandées ont été formulées au Bureau. Le Bureau relève du ministre du Solliciteur général. Sur 38 mesures recommandées, 34 (89 %) ont été pleinement mises en œuvre, une (3 %) est en voie de mise en œuvre, et trois (8 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 38 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Huit des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portaient sur la surveillance ou le contrôle. Par exemple, nous avons recommandé que le Bureau révise l'entente de paiement de transfert avec les unités régionales de médecine légale en milieu hospitalier pour permettre au Bureau d'obtenir des données détaillées relatives à l'assurance de la qualité, en particulier les

types d'erreurs commises par les médecins légistes et les pathologistes, et de faire un suivi des rapports manquants. La mise en œuvre de cette mesure recommandée a aidé le Bureau à appuyer la prestation d'autopsies uniformes et de grande qualité partout en Ontario.

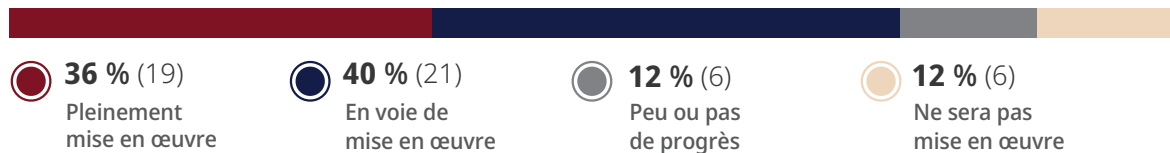
Une mesure recommandée est encore en voie de mise en œuvre, qui porte sur la nécessité d'améliorer la gouvernance. Plus particulièrement, nous avons recommandé que le Ministère réexamine le mandat et les pouvoirs du Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait limiter l'efficacité de la surveillance du Bureau.

Deux des recommandations qui ne seront pas mises en œuvre concernent les rapports publics. Une mesure recommandée importante était que le Bureau publie en ligne l'état actuel de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des enquêtes de coroner et par les comités d'examen des décès. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait nuire à la capacité du Bureau de mieux servir et informer le public de son rôle dans la prévention d'autres décès et la protection des vivants.

## 4.9 Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

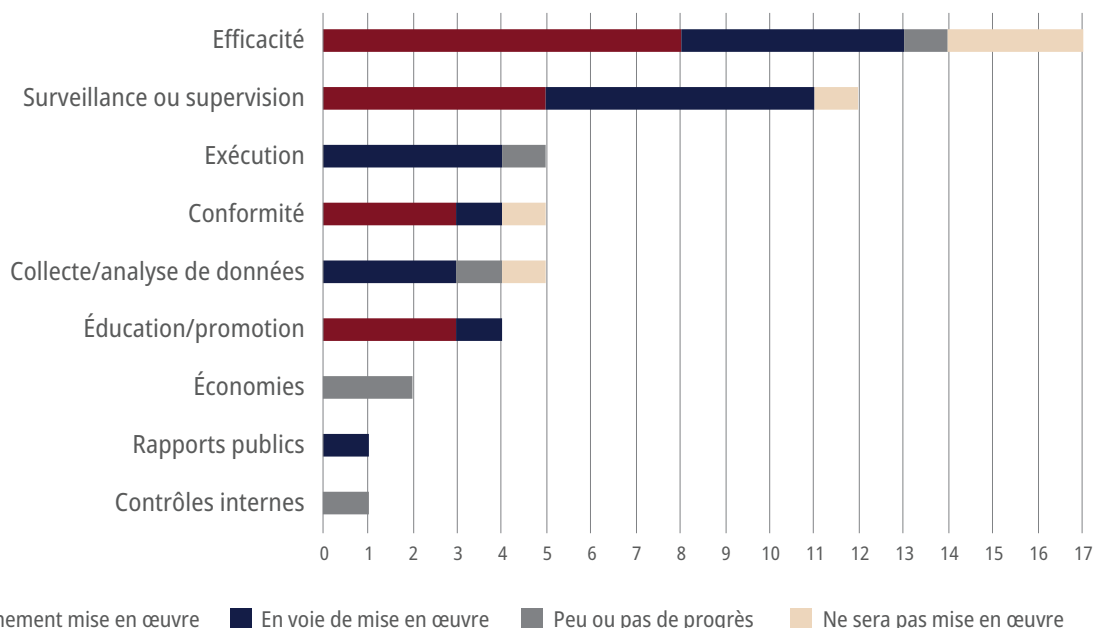
Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées** (POSPH), 52 mesures recommandées ont été formulées au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et à Tribunaux décisionnels Ontario. De ce nombre, 19 (36 %) ont été pleinement mises en œuvre, 21 (40 %) sont toujours en voie de mise en œuvre, six (12 %) ont fait peu ou pas de progrès, et six (12 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 52 recommandations





Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Huit des mesures recommandées pleinement mises en œuvre étaient axées sur l'efficacité. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère examine et mette à jour son processus d'aiguillage vers l'aide à l'emploi du programme Ontario au travail pour s'assurer que tous les aiguillages d'adultes non handicapés inscrits au POSPH sont repérés et qu'il y est donné suite en temps opportun. La mise en œuvre de cette mesure recommandée a contribué à améliorer les résultats en matière d'emploi des adultes non handicapés inscrits au POSPH.

Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, six répondent au besoin d'améliorer la surveillance et le contrôle. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère établisse un délai fondé sur le risque pour que les chargés de cas du POSPH examinent périodiquement l'admissibilité de tous les bénéficiaires du POSPH. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait nuire aux Ontariens, car il peut être difficile pour le Ministère de vérifier que seuls les bénéficiaires admissibles continuent de recevoir des prestations du POSPH.

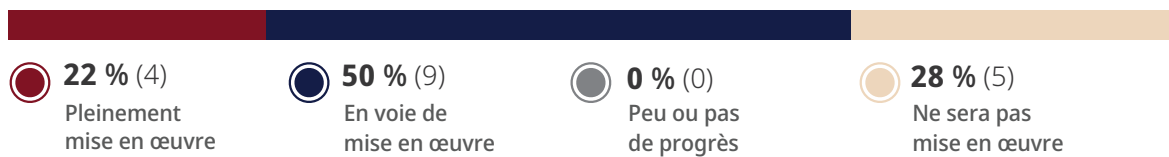
Trois des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre ont trait à l'efficacité. Un exemple de recommandation était que le Ministère mette à jour le manuel de l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées et les lignes directrices sur le triage afin de tenir compte des progrès dans le traitement associé aux problèmes de santé lorsqu'il y a eu des changements importants qui pourraient faire en sorte que les personnes ne sont plus considérées comme handicapées ou invalides de façon permanente. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait accroître le risque que certains demandeurs non admissibles du POSPH soient approuvés comme étant des personnes handicapées pour recevoir

des prestations du POSPH lorsque leur état de santé ne les rend pas handicapées ou invalides de façon permanente.

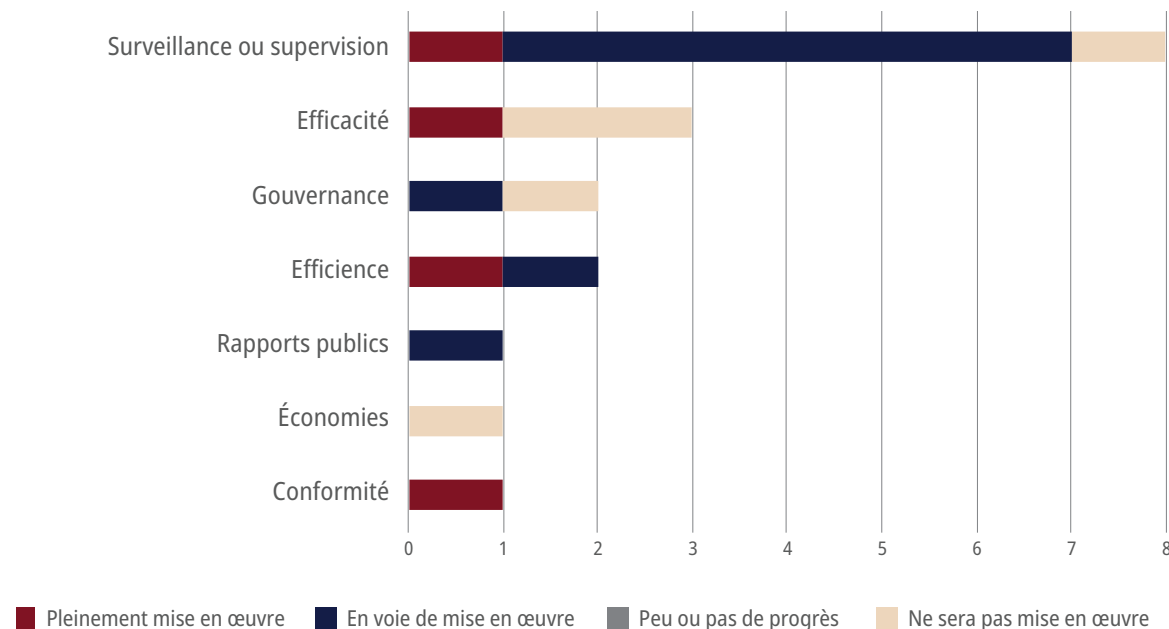
## 4.10 Office ontarien de financement

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Office ontarien de financement**, 18 mesures recommandées ont été formulées au ministère des Finances et à l'Office ontarien de financement. De ce nombre, quatre (22 %) ont été pleinement mises en œuvre, neuf (50 %) sont en voie de mise en œuvre, et cinq (28 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 18 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Une des mesures recommandées pleinement mises en œuvre était axée sur l'efficacité. Nous avons recommandé à l'Office ontarien de financement d'évaluer officiellement le montant et la fréquence de l'émission de titres d'emprunt sur les marchés étrangers. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, l'Office ontarien de financement a contribué à réduire davantage le total des frais d'intérêt de la dette tout en maintenant un profil de risque approprié pour l'émission de titres d'emprunt sur divers marchés étrangers.

Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, six répondent au besoin d'améliorer la surveillance et le contrôle. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère des Finances établisse des cibles officielles, fondées sur des données probantes et à long terme, et des plans pour les atteindre. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait nuire aux Ontariens, car le Ministère pourrait ne pas être en mesure d'accroître sa capacité d'assurer la viabilité à long terme de la dette provinciale.

Deux des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre visent à améliorer l'efficacité. Une mesure recommandée importante était que l'Office ontarien de financement analyse les besoins de trésorerie de la province et établisse une cible optimale pour les réserves de liquidités, en tenant compte des coûts et des avantages associés au maintien de différents niveaux de la réserve de liquidités (comme le risque d'incapacité à satisfaire les besoins immédiats de trésorerie et le risque d'incidence sur la cote de crédit de la province). En ne mettant pas en œuvre cette mesure recommandée, il pourrait en résulter une augmentation de la dette et des frais d'intérêt pour la province en raison de la détention de réserves liquides plus élevées que nécessaire au lieu de les utiliser pour rembourser la dette.

## 4.11 Surveillance des subventions discrétionnaires de durée limitée

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Surveillance des subventions discrétionnaires de durée limitée**, 24 mesures recommandées ont été formulées aux sept ministères suivants :

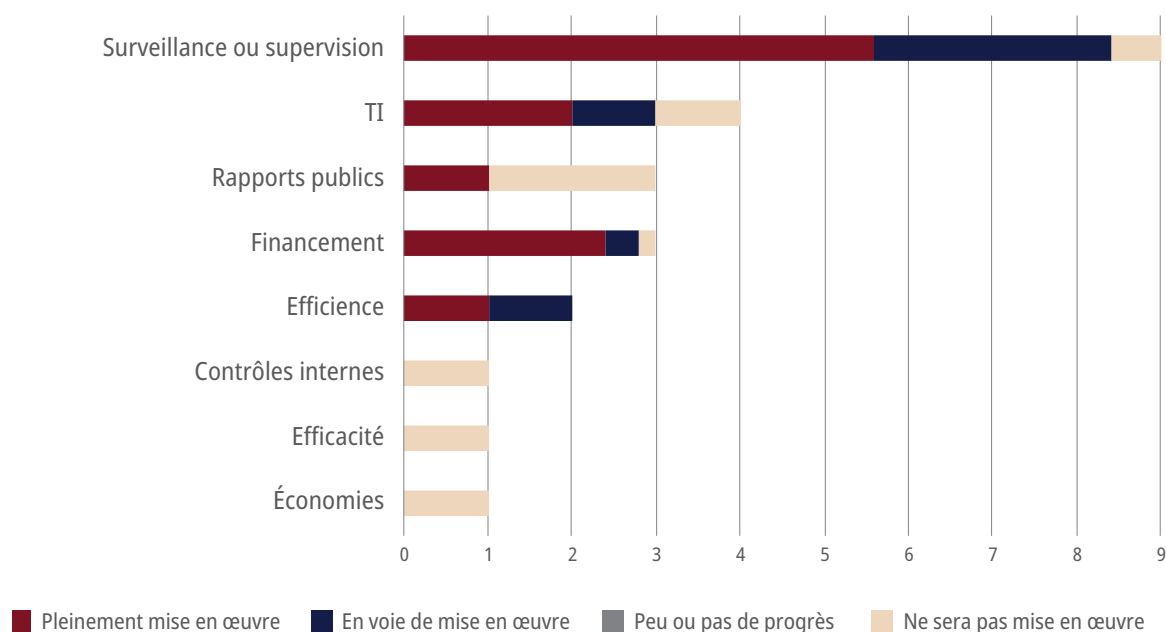
- » le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité;
- » le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce;
- » le ministère des Affaires autochtones;
- » le ministère des Services au public et aux entreprises;
- » le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs;
- » le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport;
- » le Secrétariat du Conseil du Trésor.

De ces mesures recommandées, 12 (50 %) ont été pleinement mises en œuvre, cinq (21 %) sont en voie de mise en œuvre, et sept (29 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 24 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Six des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portaient sur la surveillance ou le contrôle. Par exemple, nous avons recommandé que le Secrétariat du Conseil du Trésor établisse et tienne à jour une liste centralisée de tous les programmes de subventions discrétionnaires de durée limitée. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, le Secrétariat du Conseil du Trésor a amélioré la transparence des rapports gouvernementaux, ce qui a une incidence positive sur les Ontariens, car les députés de l'Assemblée législative disposent de meilleurs renseignements pour prendre des décisions éclairées en matière d'affectation des fonds.

Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, trois répondent également au besoin d'améliorer la surveillance et le contrôle. Par exemple, nous avons recommandé aux ministères subventionnaires d'améliorer l'efficacité de leurs processus de surveillance en exigeant des bénéficiaires qu'ils soumettent des renseignements financiers sectoriels audités, le cas échéant, selon le montant du financement accordé. Deux organismes, le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, n'ont pas encore mis en œuvre cette mesure recommandée. En raison de ce retard, les ministères subventionnaires pourraient ne pas être en mesure de s'assurer que les bénéficiaires de subventions dépensent les fonds aux fins prévues.

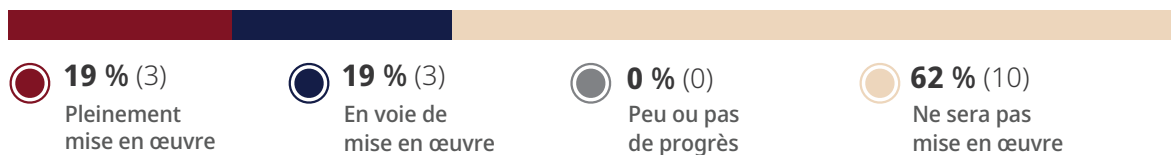
En 2024, sept (29 %) mesures recommandées ne seront pas mises en œuvre. Deux d'entre elles concernent les rapports publics. Une mesure recommandée importante était que le ministère des Services au public et aux entreprises divulgue dans le système des subventions de l'Ontario des

détails sur les possibilités de subventions actuelles et à venir. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la sensibilisation du public à tous les programmes de subventions qui lui sont offerts.

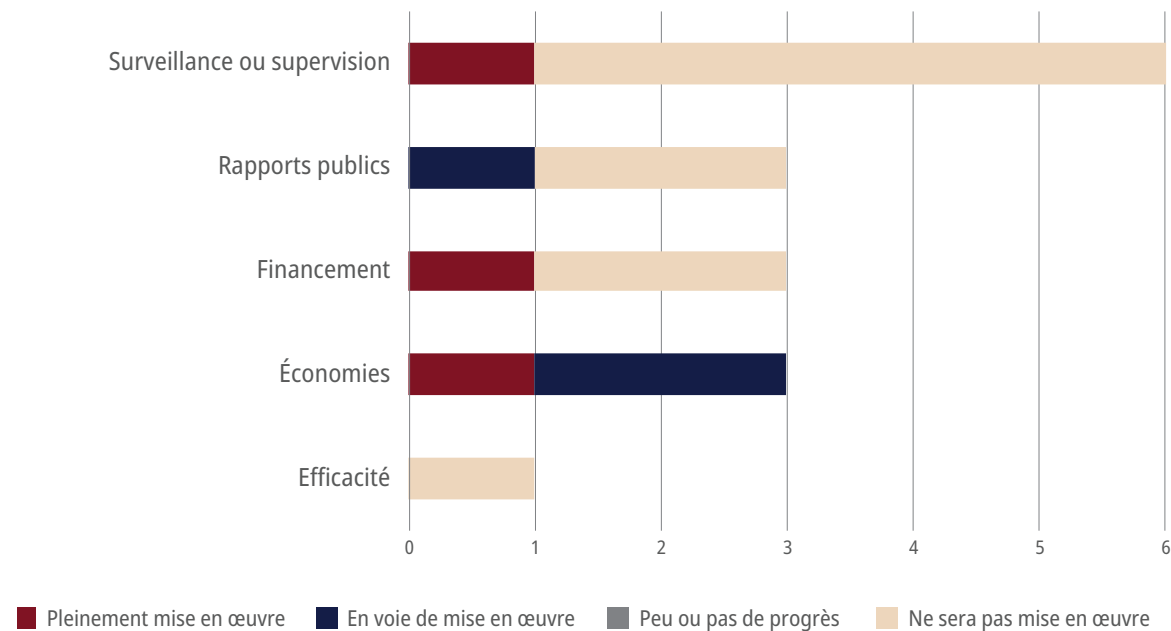
## 4.12 Soutien provincial pour appuyer l'industrie des courses de chevaux

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Soutien provincial à l'industrie des courses de chevaux**, 16 mesures recommandées ont été formulées au ministère des Finances, à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la Société) et à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). De ce nombre, trois (19 %) ont été pleinement mises en œuvre, trois (19 %) sont en voie de mise en œuvre et 10 (62 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 16 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



L'une des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portait sur le financement. Nous avons recommandé que la Société évalue l'incidence de sa campagne de marketing pour attirer des clients vers les courses de chevaux. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, la

Société a accru la sensibilisation de la population adulte de l'Ontario à l'industrie des courses de chevaux, ce qui pourrait entraîner une augmentation des revenus tirés des paris et aider l'industrie des courses de chevaux à devenir autosuffisante.


Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, deux répondent au besoin d'améliorer l'économie. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère et la Société, en se fondant sur les résultats de leur étude d'impact de l'industrie des courses de chevaux sur l'économie de l'Ontario, élaborent un plan à long terme visant l'autosuffisance des courses de chevaux au moyen de revenus tirés des paris et d'autres options. En raison du retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée, l'industrie des courses de chevaux pourrait être incapable de réduire sa dépendance au financement gouvernemental et de devenir autosuffisante.


Cinq des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre concernent la surveillance ou le contrôle. Une mesure recommandée importante était que la CAJO et la Société collaborent avec les hippodromes pour recueillir et surveiller toutes les opérations douteuses, y compris les retraits de plus de 10 000 \$, ainsi que les documents à l'appui nécessaires. Ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la capacité de la CAJO et de la Société de réduire le risque de blanchiment d'argent dans les hippodromes.


### 4.13 Systèmes technologiques (TI) et cybersécurité à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario


Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Systèmes technologiques (TI) et cybersécurité à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario**, 23 mesures recommandées ont été formulées à la Société. Toutes les recommandations ont été pleinement mises en œuvre.

#### 23 recommandations

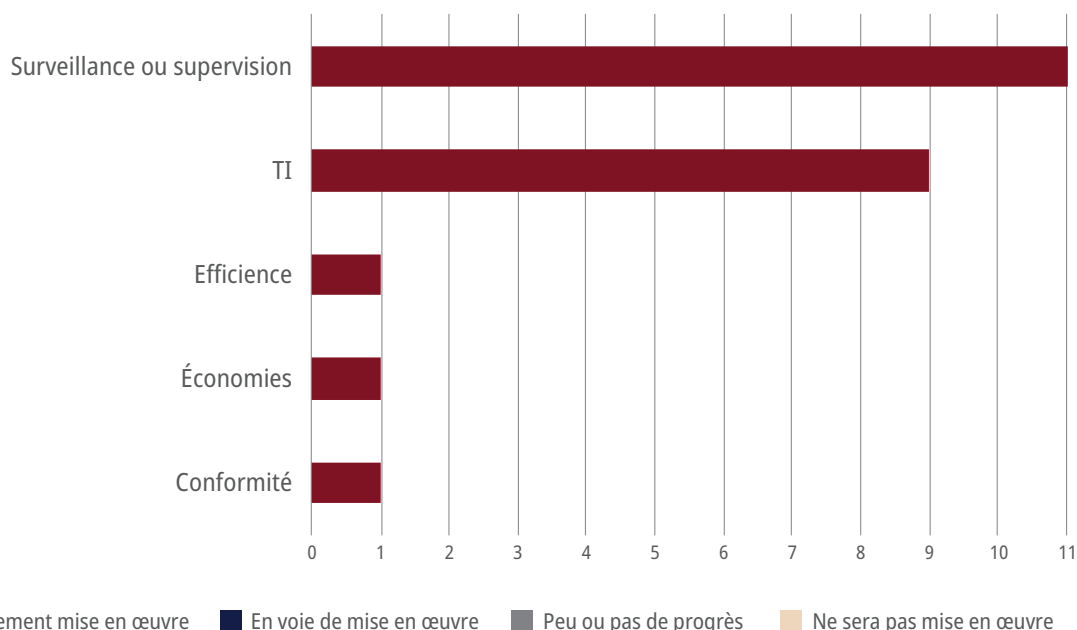
 **100 % (23)**  
Plinement  
mise en œuvre

 **0 % (0)**  
En voie de  
mise en œuvre

 **0 % (0)**  
Peu ou pas  
de progrès

 **0 % (0)**  
Ne sera pas  
mise en œuvre

Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.

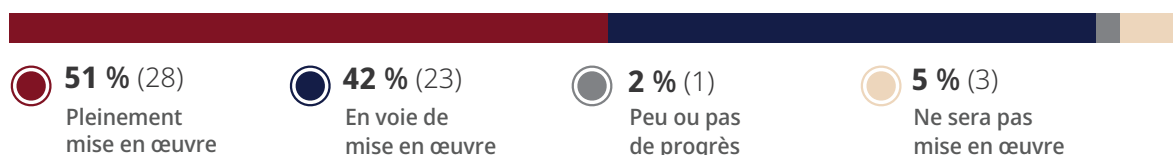


Onze des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portaient sur la surveillance ou le contrôle. Par exemple, nous avons recommandé que la Société établisse des indicateurs et des cibles de rendement pertinents à intégrer à toutes les ententes sur les niveaux de service, surveille le rendement par rapport aux cibles et, au besoin, prenne les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations. La mise en œuvre de cette mesure recommandée a contribué à améliorer la surveillance de la qualité des services fournis par les fournisseurs de TI.

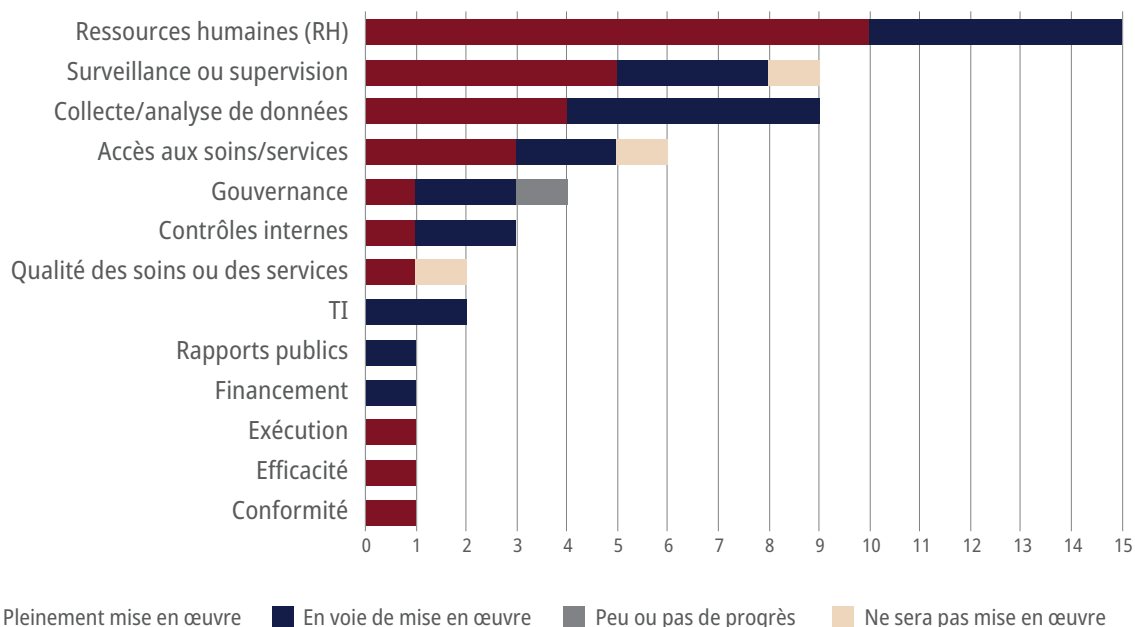
## 4.14 Chapitre 1 : Établissements correctionnels pour adultes

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Établissements correctionnels pour adultes**, 55 mesures recommandées ont été formulées au ministère du Solliciteur général. De ce nombre, 28 (51 %) ont été pleinement mises en œuvre, 23 (42 %) sont en voie de mise en œuvre, une (2 %) a fait peu ou pas de progrès, et trois (5 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 55 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Dix des mesures recommandées pleinement mises en œuvre étaient axées sur les ressources humaines. Par exemple, nous avons recommandé que les surintendants de tous les établissements offrent une formation continue en santé mentale à tous les employés qui interagissent quotidiennement avec les détenus. La mise en œuvre de cette mesure recommandée a aidé à assurer que les agents des services correctionnels de première ligne reçoivent la formation et les renseignements nécessaires pour superviser efficacement les détenus ayant une maladie mentale et ayant besoin de soins spécialisés.

Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, cinq répondent au besoin de collecter et d'analyser les données. Par exemple, nous avons recommandé que les surintendants de tous les établissements examinent régulièrement les décisions relatives à l'inconduite pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la politique. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait nuire aux Ontariens, car les sanctions imposées pour inconduite des détenus peuvent ne pas être justes, cohérentes et appropriées pour l'inconduite commise.

Une mesure recommandée qui ne sera pas mise en œuvre concerne la qualité des soins ou des services. Cette mesure exigeait que le ministère du Solliciteur général collabore avec le ministère du Procureur général pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire le surpeuplement dans les établissements correctionnels. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait avoir une incidence sur la capacité des détenus d'être mieux outillés pour réussir leur adaptation dans la collectivité après leur mise en liberté.

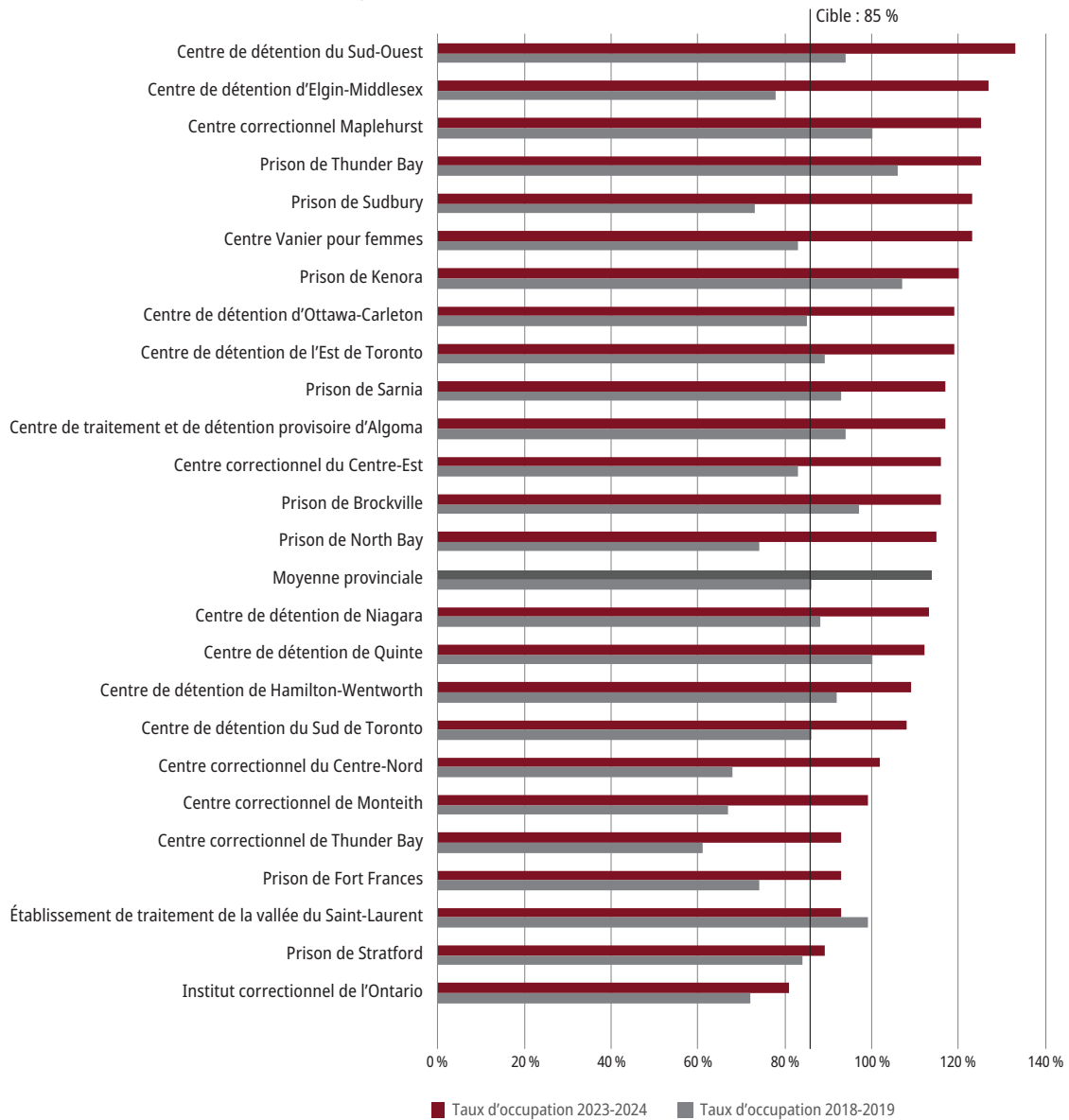


Le surpeuplement dans les établissements correctionnels a augmenté considérablement en 2023-2024 par rapport au moment de notre audit en 2018-2019. Le nombre d'établissements dont l'occupation dépasse la cible de 85 % est passé de 56 % en 2018-2019 à 96 % en 2023-2024. Comme le montre la figure ci-dessous, le taux d'occupation (utilisation quotidienne moyenne) a augmenté de 2018-2019 à 2023-2024 dans 24 des 25 établissements correctionnels. Les taux ont augmenté d'un minimum de 5 % et d'un maximum de 50 %. Un seul établissement, l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent, avait minimalement diminué son taux d'occupation de 6 % au cours de cette période. L'Institut correctionnel de l'Ontario affiche actuellement un taux d'occupation de 81 %, ce qui en fait le seul établissement dont le taux d'occupation est inférieur à la cible de 85 %. Cela est dû à la réouverture de l'institut le 1<sup>er</sup> février 2024. En revanche, le taux d'occupation moyen provincial a augmenté de 28 % au cours de la même période, passant de 86 % à 114 %, bien au-dessus de la cible de 85 %.

Le Ministère a déclaré qu'il n'avait pas été en mesure de réduire le surpeuplement dans les établissements correctionnels en raison de l'augmentation de la population d'accusés en détention provisoire depuis l'audit de 2019, combinée à l'arriéré actuel des affaires judiciaires découlant de la pandémie de COVID-19.

### Taux d'occupation des établissements correctionnels de l'Ontario en 2023-2024 comparativement à 2018-2019

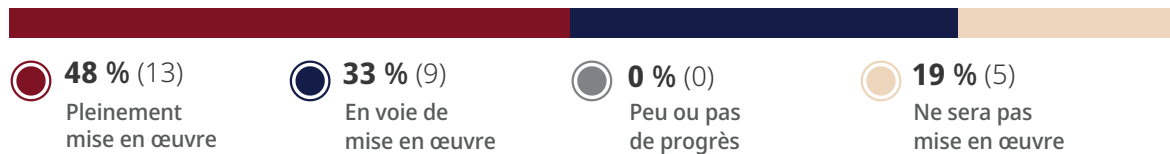
Source des données : Ministère du Solliciteur général



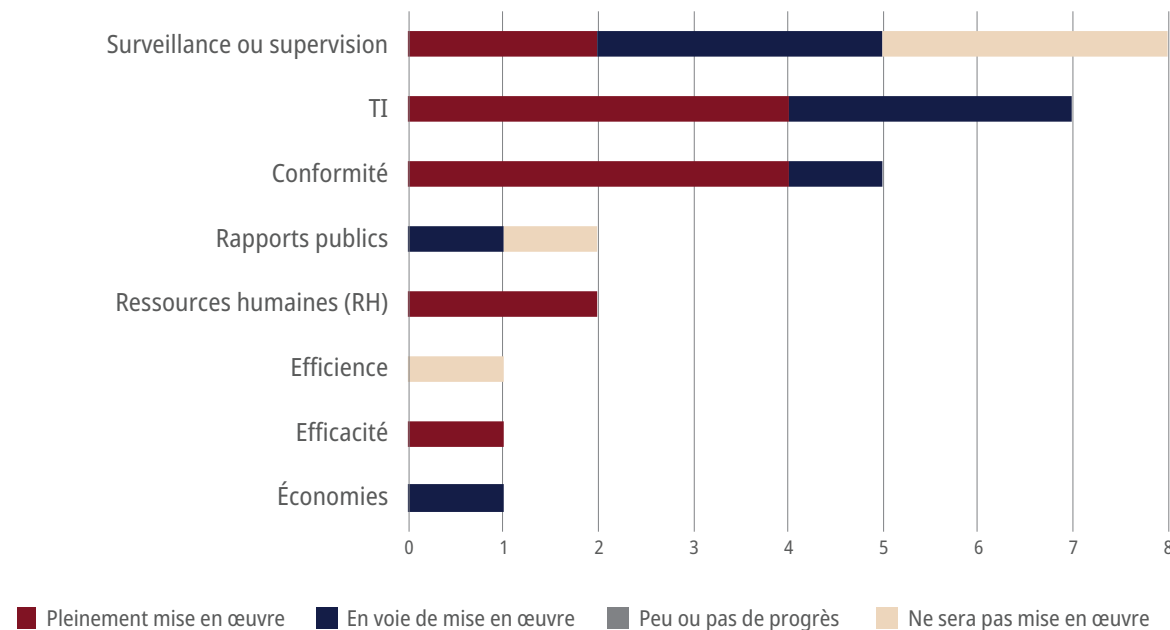
## 4.15 Chapitre 2 : Opérations judiciaires

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans le rapport **Opérations judiciaires**, 27 mesures recommandées ont été formulées au ministère du Procureur général. De ce nombre, 13 (48 %) ont été pleinement mises en œuvre, neuf (33 %) sont en voie de mise en œuvre, et cinq (19 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 27 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Quatre des mesures recommandées pleinement mises en œuvre étaient axées sur la conformité. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère exige des fournisseurs de technologie de l'information qu'ils exécutent les projets dans les délais convenus et conformément aux principales exigences. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, le Ministère a réduit le risque de retards et de dépassements de coûts pour appuyer la modernisation des initiatives des cours criminelles.

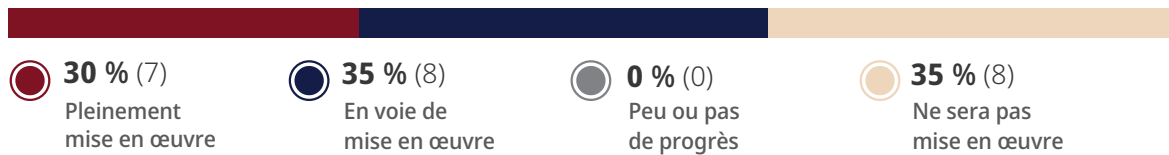
Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, trois répondent au besoin d'améliorer les systèmes de technologie de l'information. Par exemple, nous avons recommandé que le Ministère corrige les lacunes relevées dans son système de suivi des dossiers de cas en ce qui concerne le suivi des cas, la saisie des données et la navigation dans le système. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait faire en sorte que le personnel des palais de justice et les juges continuent de se fier aux dossiers physiques, ce qui nuit à l'efficacité.

Trois des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre concernent la surveillance ou le contrôle. Une mesure recommandée importante exigeait que le Ministère collabore avec la magistrature pour examiner les pratiques exemplaires d'autres administrations et établisse des cibles pour les indicateurs de rendement clés, comme les délais de règlement des affaires. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la capacité du Ministère de mesurer l'efficacité et l'efficacité des opérations judiciaires pour contribuer à un système de justice rapide, équitable et accessible.

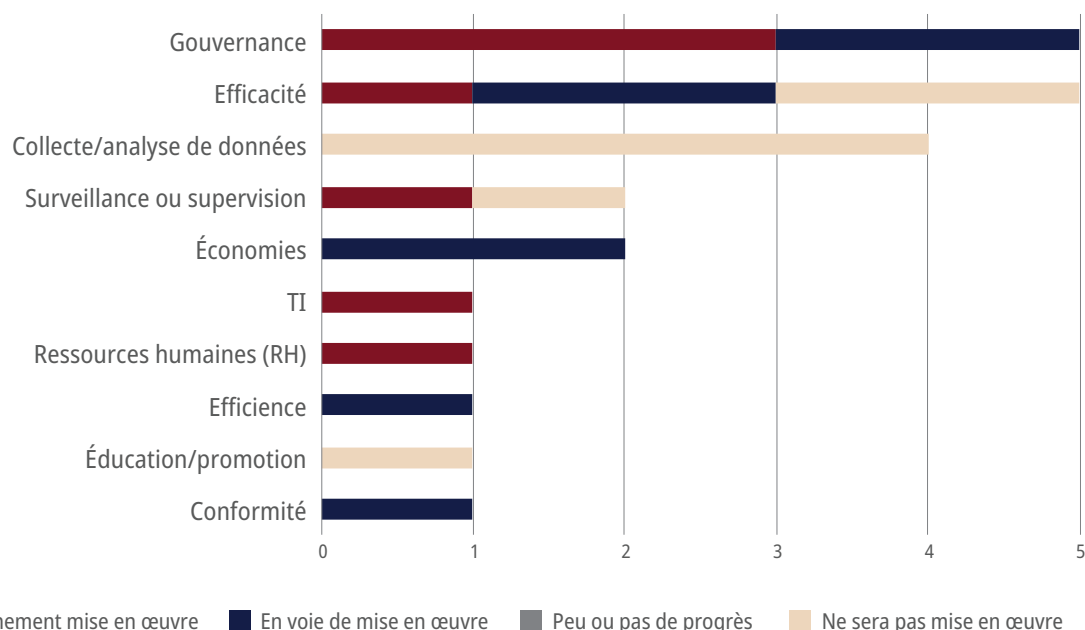
## 4.16 Chapitre 3 : Système de justice pénale

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Système de justice pénale**, 23 mesures recommandées ont été formulées au ministère du Procureur général. De ce nombre, sept (30 %) ont été pleinement mises en œuvre, huit (35 %) sont en voie de mise en œuvre, et huit (35 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 23 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Trois des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portaient sur la gouvernance. À titre d'exemple, nous avons recommandé que la Division du droit criminel du Ministère collabore avec le ministre du Solliciteur général à la définition claire des rôles et responsabilités qui incombent respectivement aux services de police et aux procureurs de la Couronne en matière de divulgation de la preuve. En mettant en œuvre cette mesure recommandée, le Ministère a aidé à améliorer la rapidité et la suffisance de la divulgation des éléments de preuve pour aider les procureurs de la Couronne à déterminer s'il y a lieu de poursuivre leurs causes.

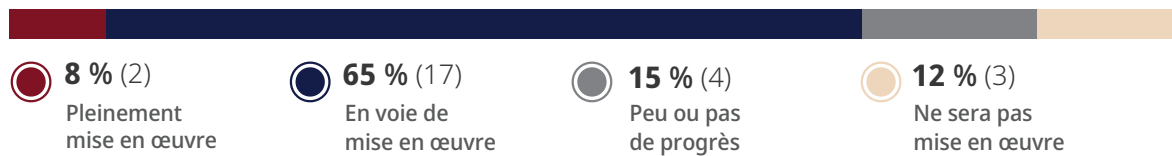
Parmi les mesures recommandées qui sont encore en voie de mise en œuvre, deux répondent au besoin d'améliorer l'économie. Par exemple, nous avons recommandé que la Division des services aux tribunaux et la Division du droit criminel du Ministère collaborent avec la magistrature pour élargir le recours à la téléconférence et à la vidéoconférence pour les audiences sur la mise en liberté sous caution avec des heures prolongées sept jours par semaine, du matin à tard le soir, à l'instar des pratiques exemplaires en place en Colombie-Britannique et en Alberta. Le retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée pourrait nuire à la réduction du nombre moyen de jours requis pour obtenir une mise en liberté sous caution.

Quatre des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre concernent la collecte et l'analyse des données. Une recommandation importante était que la Division du droit criminel du Ministère saisisse toutes les raisons pour lesquelles les juges ont suspendu les causes. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait faire en sorte qu'il est difficile pour le Ministère de gérer de façon proactive l'évolution des affaires criminelles dans le système judiciaire et de les régler en temps opportun.

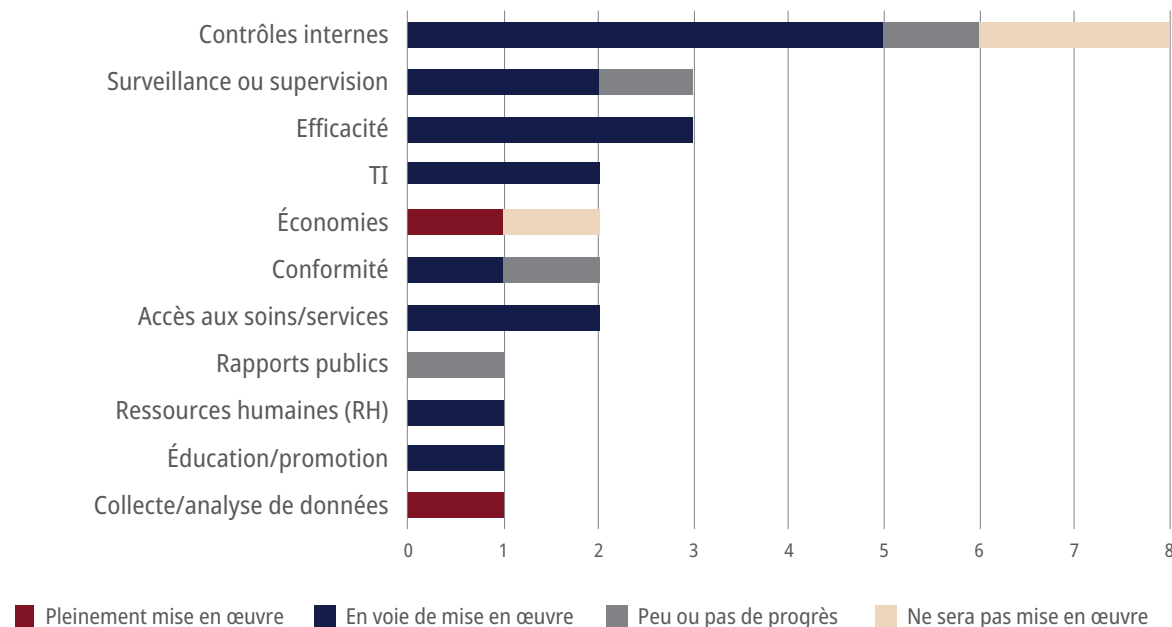
## 4.17 Chapitre 4 : Services de la Cour de la famille

Comme démontré dans le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Services de la Cour de la famille**, 26 mesures recommandées ont été formulées au ministère du Procureur général. De ce nombre, deux (8 %) ont été pleinement mises en œuvre, 17 (65 %) sont toujours en voie de mise en œuvre, quatre (15 %) ont fait peu ou pas de progrès, et trois (12 %) ne seront pas mises en œuvre.

### 26 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



L'une des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portait sur l'économie. Nous avons recommandé que le Ministère, de concert avec la magistrature, achève son évaluation des coûts et des avantages de l'expansion du Programme des agents de règlement des différends dans l'ensemble de la province, le cas échéant. En mettant en œuvre cette mesure, le Ministère a aidé à libérer plus de temps pour les tribunaux et les salles d'audience et s'est efforcé d'accroître les économies potentielles.

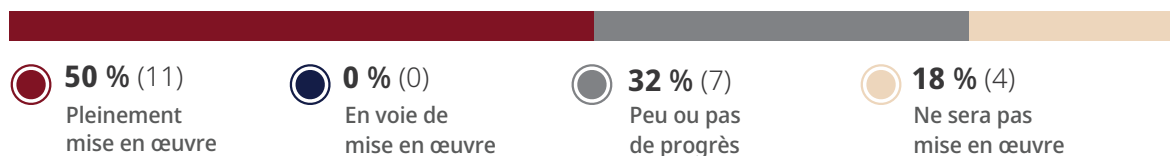
Cinq des mesures recommandées qui sont toujours en voie de mise en œuvre répondent à la nécessité d'améliorer les contrôles internes. Par exemple, nous avons recommandé au Ministère d'examiner toutes les affaires de protection de l'enfance dont l'état dans son système de suivi des dossiers était « en attente » pour confirmer leur état et apporter les corrections nécessaires. En raison du retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée, la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice pourraient ne pas connaître l'état actuel des affaires de protection de l'enfance.

Deux des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre concernent également les contrôles internes. Une mesure recommandée importante était que le Ministère effectue des examens périodiques pour vérifier les services facturés par rapport aux documents sources. Le fait de ne pas mettre en œuvre cette mesure recommandée pourrait limiter la capacité du Ministère d'améliorer les contrôles financiers en place pour valider la facturation mensuelle des fournisseurs de services et confirmer que les services ont été rendus.

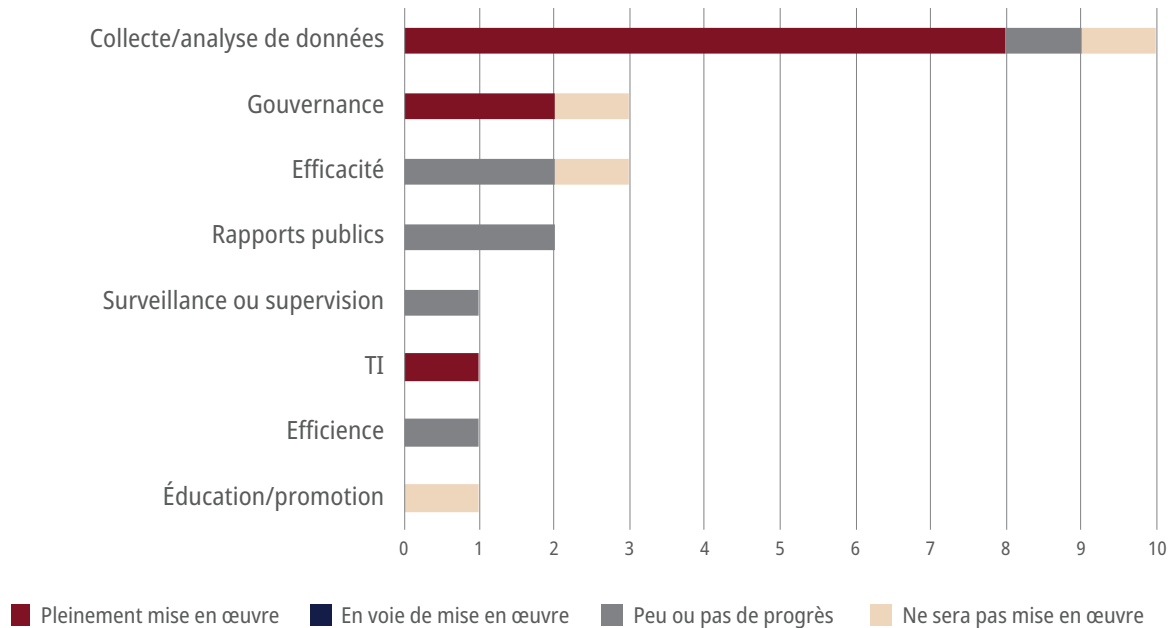
#### 4.18 Changement climatique : plan de l'Ontario pour réduire les gaz à effet de serre

Comme le montre le graphique ci-dessous, dans notre rapport **Changement climatique : plan de l'Ontario pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**, 22 mesures recommandées ont été formulées au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et au secrétaire du Conseil des ministres. De ce nombre, 11 (50 %) ont été pleinement mises en œuvre, 7 (32 %) ont montré peu ou pas de progrès, et 4 (18 %) ne seront pas mises en œuvre.

##### 22 recommandations



Le graphique des catégories ci-dessous illustre l'état de la mise en œuvre des mesures recommandées, classées selon les domaines précis qu'elles visent.



Huit des mesures recommandées pleinement mises en œuvre portaient sur la collecte ou l'analyse des données. Par exemple, nous avons recommandé que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs actualise chaque année ses estimations afin de tenir compte de l'information nouvelle et des changements apportés aux initiatives proposées, pour ensuite déterminer s'il est en voie d'atteindre les réductions ciblées. La mise en œuvre de cette mesure aidera le Ministère à tenir compte des interactions complexes entre les facteurs énergétiques et économiques et les émissions au moment de choisir et de concevoir des initiatives de réduction des émissions, et de fournir des estimations d'une fiabilité accrue quant aux émissions.

Parmi les mesures recommandées qui n'ont toujours pas été mises en œuvre, deux répondent à la nécessité d'améliorer l'efficacité. Par exemple, on a recommandé au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de collaborer avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour intégrer des initiatives liées au secteur de l'agriculture dans une nouvelle version du plan relatif au changement climatique afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre et d'atteindre l'objectif pour 2030. Au moment de l'audit initial, le plan ne contenait pas d'initiatives pour réduire les émissions provenant du secteur agricole. En raison du retard dans la mise en œuvre de cette mesure recommandée, il est possible que les émissions provenant du secteur agricole ne soient pas pris en compte lors de la conception des initiatives de réduction des émissions émises par la province pour atteindre l'objectif pour 2030.

Une des mesures recommandées qui ne seront pas mises en œuvre est axée sur la gouvernance. Cette mesure recommandée était que des membres soient nommés au Comité consultatif en matière de changement climatique afin d'examiner la planification relative au changement



climatique et de fournir des conseils s'y rapportant, et de peaufiner au besoin le plan du Ministère relatif au changement climatique. Bien que le Ministère ait nommé des membres au Comité pour fournir des conseils au ministre sur la mise en oeuvre des engagements sur la résilience de l'Ontario au changement climatique, le Comité n'était pas chargé de fournir des conseils sur les plans afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre, ce qui était l'objet de l'audit et l'objectif de la recommandation. Le fait de ne pas mettre en oeuvre cette mesure recommandée comme prévue pourrait limiter la capacité du Ministère de faire en sorte que la planification de l'Ontario pour le changement climatique profite des conseils d'experts externes.

## Glossaire

Terme	Type	Définition
<b>Accès aux soins/ services</b>	Catégorie de recommandation	La capacité d'obtenir ou de recevoir des soins ou des services. Parmi les facteurs qui peuvent être pris en compte dans l'évaluation de l'accès aux soins et aux services, mentionnons la question de savoir si une offre adéquate de soins ou de services est disponible, si les services sont physiquement accessibles sans obstacle et si l'accès est équitable.
<b>Application de la loi</b>	Catégorie de recommandation	Les mesures prises pour régler les problèmes qui posent le plus grand risque pour les intervenants et les mesures prises aident à décourager d'autres comportements répréhensibles. Lorsque des infractions sont constatées, les mesures prises pour régler ces problèmes comprennent l'imposition de sanctions, de sanctions pécuniaires ou d'autres mesures disciplinaires pour tenir les personnes ou les organismes responsables conformément aux lois et règlements applicables.
<b>Collecte/analyse de données</b>	Catégorie de recommandation	Recueillir de l'information auprès de diverses sources et examiner et interpréter les données pour cerner les modèles, les tendances et les perspectives. Cette approche améliore la prise de décisions, détermine les causes et les effets et aide les organismes à relever les défis organisationnels cernés.
<b>Conformité</b>	Catégorie de recommandation	Évaluation de la conformité d'un organisme aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes de l'industrie. Ce processus permet de s'assurer que l'organisme respecte les limites juridiques et éthiques, favorisant la responsabilisation et l'intégrité.
<b>Contrôles internes</b>	Catégorie de recommandation	Processus conçu, mis en œuvre et tenu à jour par les responsables de la gouvernance ou la direction et d'autres membres du personnel afin de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'entité en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière, l'efficacité et l'efficience des activités, et la conformité aux lois et aux règlements applicables.
<b>Économies</b>	Catégorie de recommandation	Les modalités selon lesquelles un organisme obtient les ressources requises. Une exploitation économique acquiert ces ressources d'une qualité appropriée et dans une quantité suffisante, au bon moment et au meilleur coût possible.

Terme	Type	Définition
<b>Éducation/ promotion</b>	Catégorie de recommandation	Transfert des connaissances et des compétences au sein d'un organisme ou au public. Cela peut comprendre la formation et le perfectionnement du personnel interne ou la sensibilisation accrue du public aux programmes et aux services offerts aux Ontariens.
<b>Efficacité</b>	Catégorie de recommandation	Mesure dans laquelle un programme ou une activité atteint ses objectifs énoncés, ses buts définis ou ses effets/résultats escomptés.
<b>Efficienc</b>	Catégorie de recommandation	Relation entre les biens ou les services produits et les ressources utilisées pour les produire. Une exploitation efficace produit le rendement maximal avec un ensemble donné de ressources; ou un apport minimal est appliqué pour une quantité et une qualité données de biens ou de services fournis. L'objectif de gestion sous-jacent est donc d'augmenter la productivité et de réduire les coûts unitaires.
<b>En voie de mise en œuvre</b>	État de la mesure recommandée	Les mesures prises vont bon train dans la mise en œuvre de la mesure recommandée. Toutefois, d'autres mesures sont encore nécessaires pour donner suite pleinement à la mesure recommandée.
<b>Financement</b>	Catégorie de recommandation	Argent fourni par le gouvernement ou d'autres organismes pour contribuer financièrement à des fins précises.
<b>Gouvernance</b>	Catégorie de recommandation	Structures, systèmes et pratiques mis en place par un organisme pour attribuer le pouvoir décisionnel, superviser la prestation de ses services et rendre compte de son rendement. Les principes de base d'une bonne gouvernance sont la responsabilisation, le leadership, l'intégrité, la gestion et la transparence.
<b>Ne sera pas mise en œuvre</b>	État de la mesure recommandée	Un organisme a décidé de ne pas mettre en œuvre la totalité ou une partie de la mesure recommandée. Cette décision peut découler de plusieurs facteurs; par exemple, l'organisme peut avoir mis en œuvre tous les éléments de la mesure recommandée qu'elle peut, ce qui ne représente pas toute la mesure recommandée, ou cette décision peut être attribuable à des contraintes de ressources, ou les priorités stratégiques de l'organisme peuvent ne pas correspondre aux mesures à prendre pour une mise en œuvre complète. Par conséquent, l'organisme a conclu qu'il ne satisferait pas à toutes les exigences de la mesure recommandée.

Terme	Type	Définition
<b>Ne s'applique plus</b>	État de la mesure recommandée	Des changements fondamentaux ont été apportés qui font en sorte que la mesure recommandée n'est plus pertinente. Ces changements peuvent être attribuables à divers facteurs, comme les changements apportés aux lois ou aux politiques, la fin d'un programme, ou l'examen par l'organisme de la mesure recommandée a permis de déterminer que les mesures requises ne sont pas réalisables et ne peuvent être mises en œuvre.
<b>Peu ou pas de progrès</b>	État de la mesure recommandée	Des mesures limitées ont été prises pour mettre en œuvre la mesure recommandée.
<b>Pleinement mise en œuvre</b>	État de la mesure recommandée	Des mesures précises requises ont été prises pour donner suite pleinement à la mesure recommandée ou aux problèmes relevés dans le rapport d'audit du rendement initial qui ont donné lieu à la mesure recommandée.
<b>Qualité des soins ou des services</b>	Catégorie de recommandation	<p>La qualité des soins est la mesure dans laquelle les services, habituellement des services de santé, augmentent la probabilité d'un résultat de santé souhaité. Dans le domaine des soins de santé, il peut s'agir de services médicaux, diagnostiques, thérapeutiques et préventifs complets, appropriés, fournis par un médecin ou sous sa supervision en temps opportun; ces services doivent être documentés et fournis avec continuité, suivi et sensibilisation et avec un risque minimal de nuire à l'état du patient.</p> <p>La qualité des services correspond à la mesure dans laquelle un service gouvernemental répond aux besoins et aux attentes de ses clients internes et externes ou les dépasse.</p>
<b>Rapports publics</b>	Catégorie de recommandation	Pratique consistant à communiquer de l'information sur un organisme à des personnes externes, comme le public. Cela favoriserait la transparence et la responsabilisation et comprendrait le rendement financier, les processus décisionnels et les résultats des programmes publics, ce qui permettrait aux citoyens d'évaluer leur gouvernement et d'être mobilisés, et de s'assurer que l'information est accessible et compréhensible. Les rapports annuels, les divulgations budgétaires, les audits et les mesures de rendement en sont quelques exemples.
<b>Ressources humaines (RH)</b>	Catégorie de recommandation	Fonctions d'un organisme qui portent sur la mise en œuvre de stratégies de recrutement et de maintien en poste, le maintien de niveaux de dotation appropriés, la gestion de la rémunération, des avantages sociaux et des cessations d'emploi des employés, l'élaboration de politiques qui touchent le milieu de travail, etc.

Terme	Type	Définition
<b>Surveillance ou supervision</b>	Catégorie de recommandation	Processus qui aident à vérifier que les politiques, les procédures et les contrôles sont en place et suivis pour s'assurer que les organismes obtiennent les résultats attendus, qu'ils optimisent les ressources et qu'ils sont conformes aux politiques, aux lois, aux règlements et aux normes éthiques applicables.
<b>TI</b>	Catégorie de recommandation	Utilisation de technologies et de systèmes pour stocker, récupérer, traiter et transmettre des données. Un audit peut comprendre l'évaluation des contrôles des systèmes, l'évaluation des risques, la vérification de l'intégrité des données ou l'examen des processus de gouvernance.



© 2024, Imprimeur du Roi pour l'Ontario  
ISBN 978-1-4868-8501-5 (PDF)

Une version électronique du rapport est accessible sur Internet à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)  
*This document is also available in English.*